

Rapport  
d'activité  
2021

# Centre national de la musique

cnm

A stylized illustration of the Centre national de la musique building facade. The building features a prominent red section with a grid of small square windows and a yellow section with vertical slats. A large, white, lowercase 'cnm' logo is overlaid on the image, with the letters appearing to be part of the building's structure.



# SOMMAIRE

Édito	2
<b>I. Synthèse de l'activité en 2021</b>	
Dates clés	6
Chiffres clés	8
<b>II. La réponse à la crise</b>	
Le contexte : dates et dispositifs déployés	16
Les aides exceptionnelles	17
<b>III. L'établissement à travers ses missions</b>	
<b>Comprendre la filière</b>	
Les études et l'observation	24
<b>Soutenir la filière</b>	
Le parcours usager et l'affiliation	27
Les aides pérennes	29
L'action territoriale	35
L'action internationale	38
<b>Accompagner la filière</b>	
L'Europe	39
L'égalité entre les femmes et les hommes	40
Les formations	41
L'information et les éditions	43
Le conseil	45
La valorisation et les partenariats	46
L'innovation	50
<b>IV. Préparer une relance responsable en 2022</b>	
Le budget d'intervention 2022	54
Le programme pluriannuel de soutien à l'investissement des diffuseurs de spectacles	54
La feuille de route sur la transition écologique	55
Une nouvelle identité pour 2022	56
<b>V. Annexes</b>	
Revue de presse	60
Les structures aidées	64
Tableau d'exécution budgétaire	64
Les instances	65
L'organigramme	68

# Édito

Depuis deux ans et la crise sans aucun précédent que nous traversons, les artistes et tous les acteurs et actrices de notre filière, dans leur grande diversité, qu'ils viennent du spectacle musical et de variétés, de l'industrie phonographique, de l'édition musicale, de la facture instrumentale ou de la presse musicale, ont démontré une impressionnante capacité de résistance et d'adaptation. À l'heure où ces lignes sont imprimées, la sortie de crise est, on peut l'espérer, enfin en vue, et les contraintes qui pèsent si lourdement, et en tout premier lieu, sur le monde du spectacle vivant s'allègent petit à petit. Malgré le retour inouï de la guerre sur le continent européen et la souffrance de la population ukrainienne, on se prend à rêver pour notre pays d'un été 2022 libre de masques, de passes sanitaires, et, *a fortiori*, de reports et d'annulations.

Si cette embellie semble se profiler, il est malheureusement certain que les conséquences de la crise se feront sentir longtemps. Malgré les innovations auxquelles la période a donné de l'ampleur, notamment grâce aux outils numériques, il est en effet à craindre que la relation des artistes avec le public ait souffert de cet éloignement, ainsi que de la concurrence d'autres pratiques culturelles et de la peur persistante, parfois, de certains. Il faudra du temps pour renouer ce lien et reprendre le fil de l'histoire brillante que la filière de la musique et des variétés écrivait depuis quelques années, avec une croissance à deux chiffres, un rayonnement international et une diversité exceptionnelle dans la création musicale française.

Au Centre national de la musique, nous n'avons eu de cesse, depuis le premier jour de cette crise historique, de répondre à ces défis et aux attentes de la filière qui avait tant attendu et milité pour la naissance de l'établissement.

La gouvernance originale du Centre national de la musique, qui mêle avec l'État, les organisations professionnelles, les sociétés de gestion de droits et les très nombreux professionnels et professionnelles qui font vivre les commissions d'aides, est un atout dont on peut affirmer, avec deux ans de recul, qu'il a fait ses preuves : le « processus permanent de concertation » prévu par la loi permet d'élaborer, en bonne intelligence collective, des réponses aux défis et des solutions opérationnelles. Grâce à l'engagement des membres des innombrables groupes de travail, du conseil professionnel, du conseil d'administration et des commissions d'aides, les politiques mises en œuvre par l'établissement sont discutées

et appliquées dans la plus grande transparence et l'égalité de traitement.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du soutien massif de l'État à la filière musicale. Les quelque 470 M€ que le ministère de la Culture a délégués à l'établissement sur 2020-2022 ont ainsi permis d'éviter les catastrophes. En 2020, près de 5 000 dossiers avaient fait l'objet d'un soutien financier, pour environ 100 M€ ; en 2021, ces chiffres sont passés à 8 700 dossiers pour 161 M€ engagés et, grâce à cela, le maximum a été fait pour que les artistes puissent se produire, en particulier dans les festivals de tous les genres que nous avons accompagnés à l'été 2021 et dans l'ensemble du pays, comme l'a démontré le Fonds d'urgence pour les Outre-mer, adopté à l'automne 2021. En comparant ces actions à celles des autres pays, nos études ont attesté que nulle part ailleurs en Europe autant de crédits budgétaires n'ont été engagés pour préserver le tissu musical.

Ce rapport d'activité est ainsi l'occasion de rendre hommage au service public et à l'équipe du CNM qui a été à la hauteur de ce défi immense, alors même que la construction de l'établissement était encore en cours. En 2021, nous avons pu, enfin, réunir l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices dans un nouveau siège moderne, sobre, adapté aux besoins de l'ensemble des professionnelles et professionnels qui viennent, déjà, s'informer et rencontrer nos équipes, suivre des formations, se procurer nos ouvrages puisque, sur ce terrain aussi, le CNM a continué à avancer, pour mettre en application la loi du 30 octobre 2019.

Plusieurs études importantes ont été rendues publiques, dès le début 2021, sur le passage éventuel au *user centric* sur les plateformes de streaming, sur la place des femmes dans les festivals, sur la diversité à la télévision et à la radio. Parallèlement à cette mission d'observation, le CNMlab, think tank destiné à renforcer les liens entre la filière musicale et le monde académique, a été installé et ses premières productions ont été publiées en 2022.

Alors que l'année 2022 est entamée et que la crise n'est pas encore terminée, plusieurs enjeux des prochains mois méritent d'être soulignés.

Pour le CNM, d'abord. Les crédits de France Relance et le soutien du ministère de la Culture nous permettent de continuer à agir. Le CNM dispose pour cette année d'un budget d'intervention de 194 M€ grâce auquel nous mettons en œuvre les mesures les mieux adaptées, toujours en concertation avec la filière. Mais, à l'horizon 2023, le parachèvement du CNM reste à faire, car le schéma d'intervention et de financement sur lequel l'établissement a vu le

jour doit évoluer pour lui permettre d'assumer l'ensemble des nombreuses missions que lui a confiées le législateur. Des pistes sont d'ores et déjà étudiées pour compléter le financement pérenne de l'établissement. Il nous appartient, avec l'État, d'avancer dans la préparation des décisions qui devront être prises après les prochaines échéances électorales de notre pays.

Si cette question du financement de notre « maison commune » se pose, ce n'est pas tant pour assurer la cohérence et l'effectivité de la loi, ce qui, en soi, pourrait suffire, que pour permettre à la filière musicale et des variétés de relever les défis majeurs qui se dressent devant elle. J'en mentionnerai quatre.

Le premier, c'est le défi de la diversité qui est une formidable richesse pour notre pays et qui doit être préservée. Vu du CNM, cela implique d'aider les créateurs et créatrices, de permettre à tous les talents d'éclorre, tant sur les plateformes de streaming et les radios que dans les salles de concert et les festivals, partout sur le territoire. Cela implique également de croiser les esthétiques, sortir des couloirs, mêler musiques actuelles et musique patrimoniale... jusqu'à oublier ces étiquettes pour que notre filière soit soudée face aux enjeux auxquels elle est confrontée. Cette diversité porte un message sur la société que nous voulons, inclusive, mettant en valeur les droits culturels et permettant une véritable création de spectacles, de musique et de richesses. Elle s'exprime jusque dans l'action territoriale du CNM, en lien avec les services déconcentrés de l'État et en association avec les collectivités locales, en métropole et outre-mer, gage d'efficacité en complément des dispositifs existants.

Le deuxième défi est tourné vers l'international : dès que la reprise se confirmera, il faudra soutenir nos acteurs pour amplifier les succès français sur tous les continents. En 2019, pour la première fois, la barre des 300 M€ de revenus tirés de l'export avait été passée, et plus de 5 000 concerts d'artistes produits en France avaient été donnés dans le monde. Nous devons reprendre cette marche en avant et partir à la conquête de nouveaux publics et de nouveaux territoires sur les plateformes de streaming et dans les lieux de spectacle. Aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Corée, des stratégies conquérantes se préparent. Il faut être au rendez-vous de cette compétition mondiale.

Le défi de l'innovation est, lui aussi, stratégique. Les liens de la musique avec l'innovation sont très forts, depuis toujours, et pas seulement dans le digital. Alors que le premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle se termine bientôt, nous devons nous saisir des opportunités qui se présentent, dans l'expérience physique du concert (et le plan d'investissement pour les lieux de 30 M€ y contribuera) comme dans le numérique. L'environnement de la filière musicale est là encore concurrentiel avec un temps d'attention disponible contraint. Mais les acteurs de la musique de notre pays ont des atouts à faire valoir. Le CNM sera à leurs côtés, avec les autres partenaires qui soutiennent celles et ceux qui prennent des risques et qui innovent au quotidien. L'établissement a ainsi lancé un programme complet dédié à l'innovation à l'automne 2021 et les premières Rencontres de l'innovation dans la musique sont organisées à Caen, en mai 2022, avec la remise du premier Prix de l'innovation dans la musique. Ce sont de belles aventures entrepreneuriales que le CNM entend aider, dans le métavers notamment.

Enfin, la filière musicale a commencé à s'engager dans la construction d'un modèle plus durable de développement, au sens le plus large de ces mots. Transition écologique, égalité et inclusion, lutte contre les discriminations, nous devons, ensemble, progresser vers plus d'exemplarité car la société le demande et car il s'agit d'un défi considérable qui affecte notamment la relation au public et la soutenabilité économique et sociale de notre écosystème. Dans le domaine de la lutte contre les violences et harcèlements à caractère sexuel et sexiste, la filière musicale a démontré en quelques mois, de manière remarquable, qu'elle pouvait s'engager et accélérer un changement culturel absolument nécessaire. Bientôt, la mise en place de programmes en faveur de la transition écologique, puis de « bonus RSE » dans nos dispositifs d'aides et les efforts de formation, permettra d'aller plus loin.

Sur tous ces sujets, par la concertation permanente, par les moyens financiers qu'il mobilise avec le soutien de l'État, par les études prospectives que nous conduisons et, bien évidemment, par tous les partenariats que nous nouons autour de l'établissement, le CNM aspire à jouer un rôle majeur, au service de l'intérêt général, pour que la musique dans notre pays soit plus forte, plus variée et plus vivante que jamais.

**Jean-Philippe THIELLAY**  
Président du Centre national de la musique



---

I. **SYNTHÈSE  
DE L'ACTIVITÉ  
EN 2021**

# Dates clés

16 décembre 2020

le conseil d'administration (CA) du CNM approuve le budget 2021, portant à plus de 180 M€ les interventions de l'établissement, grâce à France Relance, ainsi que le Protocole de prévention des violences sexuelles et sexistes

27 janvier 2021

publication de l'étude sur l'impact pour les ayants droit d'un passage éventuel du modèle de rémunération par les plateformes de streaming dit *Market Centric Payment System* (MCPS) au *User Centric Payment System* (UCPS)

10 février 2021

mise en ligne du mini-site dédié au livestream

15 mars 2021

le conseil d'administration du CNM adopte un règlement général des aides unifié

26-28 août 2021

Jazz Export Days, organisés par les équipes du CNM, dans le cadre du festival Jazz sous les pommiers à Coutances

4 octobre 2021

publication d'un jeu de données sur l'état de santé du spectacle musical et de variétés (chiffres de la diffusion 2019, projection pour 2021 et comparatif des mesures pour la musique en réponse à la crise sanitaire en Europe)

13-15 octobre 2021

participation du CNM au MaMA Festival & Convention pour présenter les missions et services de l'établissement

22 octobre 2021

annonce du plan musique de 1 M€ pour les Outre-mer

publication d'une  
note sur l'avenir  
de la musique  
contemporaine  
en France

1<sup>er</sup> avril 2021

mise en place d'un  
Fonds de soutien  
exceptionnel de  
20 M€ aux festivals  
de musique et de  
variétés

14 avril 2021

déplacement des  
équipes du CNM  
à la rencontre des  
professionnelles  
et professionnels  
de la musique au  
Printemps de Bourges

23-25 juin 2021

publication des  
rapports annuels  
sur la diversité de  
la musique dans les  
paysages audiovisuel  
et radiophonique  
en 2020

5 juillet 2021

signature d'une  
convention de  
partenariat avec  
Clermont Auvergne  
Métropole

24 novembre 2021

le conseil  
d'administration  
du CNM vote  
son schéma  
d'intervention et  
son budget initial  
2022

17 décembre 2021

promulgation de la  
loi de finances pour  
2022 instituant le  
crédit d'impôt en  
faveur de l'édition  
musicale

30 décembre 2021

# Chiffres clés

**201,5 M€**  
de budget en 2021  
dont

**170 M€**  
au titre du plan France Relance

**13**  
contrats/conventions en cours avec

**16**  
collectivités territoriales

**80** formations délivrées par le CNM dont **35** à distance,  
soit **1 600** heures de formation à destination  
de **550** stagiaires pour un CA total de **300 k€**

**+29 %** d'audience globale sur  
l'ensemble des comptes du CNM sur  
les réseaux sociaux, acquis de manière  
organique, sans publicité

**2 603** structures et personnes  
morales différentes soutenues,  
hors programme de soutien aux  
auteurs/autrices-compositeurs/compositrices

Plus de **1 000** heures de conseil délivrées en matière de structuration, innovation,  
production phonographique, édition musicale, musique à l'image,  
développement de projets, etc.

**65**  
opérations, en France et à l'étranger,  
à destination des professionnelles et  
professionnels désirant se développer à  
l'international (résidences, sessions d'écriture,  
événements professionnels, sessions  
d'information en ligne, etc.)

**116**  
commissions d'attribution des aides  
et plus de **600** personnes mobilisées  
dans les instances (conseil d'administration  
et conseil professionnel) et commissions  
d'aides du CNM

**8 711** aides octroyées pour **161 M€**

**7** publications de rapports et études

## LES AIDES FINANCIÈRES EN 2021

Les différents programmes d'aides financières du CNM en 2021 se répartissent suivant diverses typologies : fonds de sauvegarde et fonds de reprise d'activité pour les aides exceptionnelles, droit de tirage (minime sur l'année 2021 du fait de la suspension de la perception de la taxe fiscale sur les spectacles de musique et de variétés depuis mars 2020 et du recours important aux comptes entrepreneurs en 2020), aides nationales pérennes<sup>1</sup> – sectorielles et transversales – et aides territoriales, incluant les conventions en région, ainsi que la convention Ville de Paris. Le Fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices est inclus dans les fonds exceptionnels de sauvegarde, même si les dossiers concernés n'ont pas été instruits en direct par l'équipe du CNM, mais opérés par la Sacem et la SACD.

À noter que ces aides financières n'incluent pas les deux crédits d'impôt pour lesquels le président de l'établissement délivre les agréments provisoires et définitifs au nom de la ministre de la Culture, sur fonds dédiés qui ne sont pas gérés directement par le CNM : les crédits d'impôt pour dépenses de production d'œuvre phonographique (CIPP) et pour dépenses de production de spectacles vivants (CISV). Elles n'incluent pas non plus les partenariats qui ont été noués au cours de l'année et ont pu faire l'objet d'octroi d'enveloppes financières spécifiques.

En 2021, ce sont ainsi près de 10 000 dossiers de demande d'aides qui ont été instruits et 8 711 qui ont été soutenus pour un montant total de 161 M€. La réponse à la crise a mobilisé la majorité des fonds octroyés avec 130 M€, à parts quasiment égales entre fonds de sauvegarde (66,5 M€) et fonds de reprise (64 M€). Les aides nationales pérennes ont pour leur part mobilisé 24,8 M€ pour 2 171 dossiers soutenus. Seuls 189 dossiers de demande de droit de tirage ont été soutenus pour 1,8 M€. Enfin, les aides territoriales déployées dans le cadre des conventions et contrats en région et avec la Ville de Paris ont permis de soutenir 343 dossiers pour 3,9 M€.

<sup>1</sup> Le terme « aide pérenne » désigne une aide financière opérée par le CNM en dehors des dispositifs d'aides liés à la crise sanitaire, pour lesquels on parlera plutôt d'aide d'urgence ou d'aide exceptionnelle.

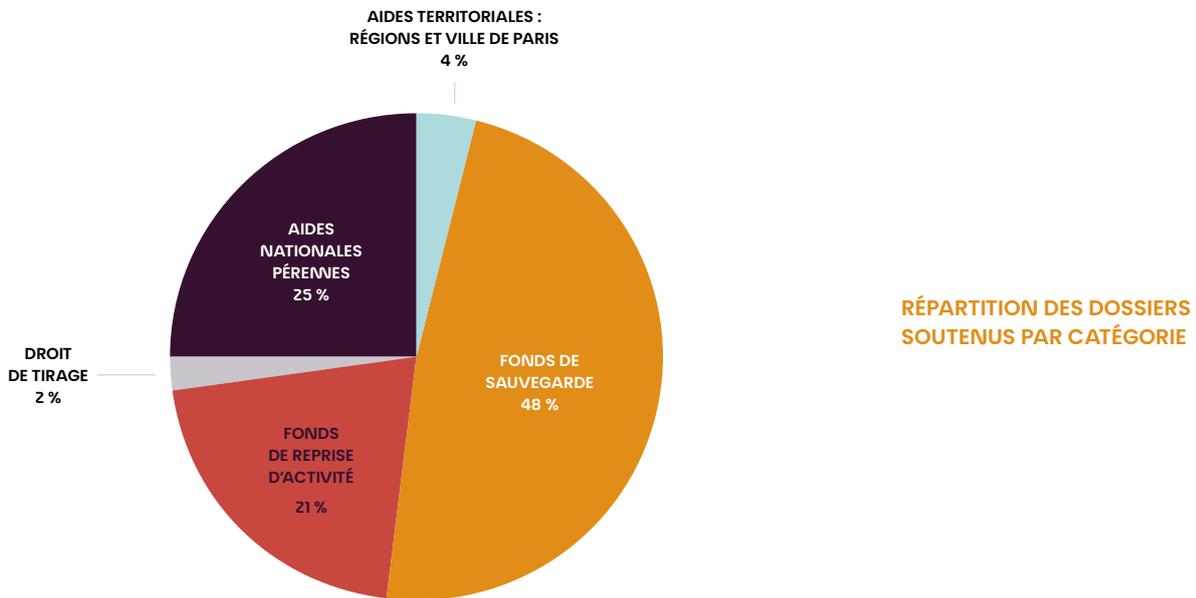
### TOUTES AIDES FINANCIÈRES CONFONDUES

Hors partenariats et crédits d'impôt

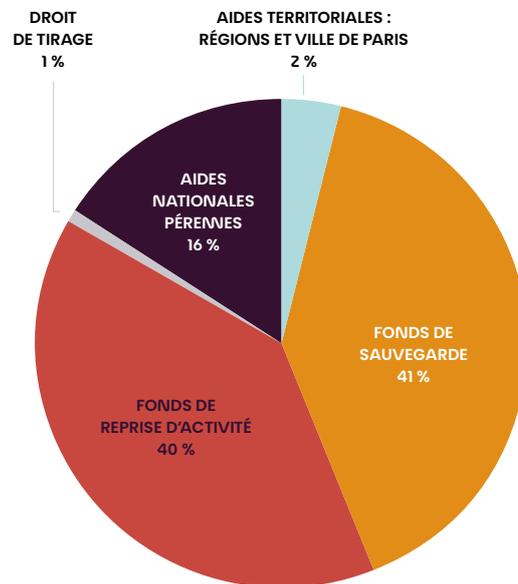
	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé (en M€)
<b>Total des aides</b>	<b>9 854</b>	<b>8 711</b>	<b>161*</b>
Total des aides (hors aides territoriales)	9 314	8 368	157,2
Fonds de sauvegarde**	4 337	4 210	66,5
Fonds de reprise d'activité	2 145	1 798	64
Droit de tirage	193	189	1,8
Aides nationales pérennes	2 639	2 171	24,8
Aides territoriales : Régions et Ville de Paris	540	343	3,9

\* Total des aides financières instruites et acceptées en 2021 et non annulées au cours de l'année 2021 hors partenariats divers, crédits d'impôts et exécutions budgétaires sur exercices antérieurs.

\*\* Y compris le fonds exceptionnel auteurs/autrices-compositeurs/compositrices Sacem/SACD (3 341 dossiers pour 8,4 M€ au titre du premier semestre 2021).



**RÉPARTITION DES MONTANTS  
OCTROYÉS PAR CATÉGORIE**



N. B. : Ces tableaux présentent l'ensemble des aides financières instruites et octroyées en 2021, qui n'ont pas fait l'objet d'annulation au cours de l'année 2021, hors partenariats et crédits d'impôt.

La répartition des aides, hors aides territoriales, par cible, c'est-à-dire par type de métiers de la filière musicale et des variétés éligibles aux programmes<sup>1</sup>, fait clairement apparaître le soutien majoritaire au champ du spectacle vivant pour 118,4 M€ à 3 256 dossiers soutenus, ce secteur ayant été le plus fortement affecté par la crise sanitaire. Les programmes de soutien dédiés aux métiers de production, de distribution phonographique et de disquaire ont mobilisé 19 M€ pour 824 dossiers soutenus. Les soutiens, nombreux (3 491 dossiers aidés), aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices ont pour leur part représenté 9,2 M€. Les fonds dédiés aux métiers de l'édition ont permis de soutenir 331 dossiers pour 3,3 M€. Le programme destiné aux métiers de management, d'agence artistique et d'attachées et d'attachés de presse a permis d'aider 48 dossiers pour 600 k€. Enfin, les programmes de soutien transversaux et internationaux destinés à différents métiers de la filière musicale et des variétés ont représenté au total 6,6 M€ d'aides pour 418 dossiers soutenus.

Une répartition a également été opérée par champ esthétique couvert, faisant apparaître que la majorité des dossiers soutenus (4 889) et des montants octroyés (81,1 M€) l'ont été dans le cadre de programmes ouverts à l'ensemble du champ musical et des variétés.

<sup>1</sup> Ce sont les périmètres des différents programmes qui ont été catégorisés, et non chacun des projets ou structures effectivement demandeuses et/ou bénéficiaires.

#### TOUTES AIDES HORS AIDES TERRITORIALES, PAR CIBLE \*

Hors partenariats et crédits d'impôt

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé (en M€)
<b>Total des aides</b>	<b>9 314</b>	<b>8 368</b>	<b>157,2</b>
Auteurs/autrices-compositeurs/compositrices	3 494	3 491	9,2
Éditions	350	331	3,3
Production, distribution phonographique et disquaires	1 107	824	19,1
Management, agents artistiques, attachées et attachés de presse	55	48	0,6
Salles de spectacle, production et diffusion du spectacle vivant	3 827	3 256	118,4
Aides transversales (y compris international)	481	418	6,6

\* En fonction des périmètres d'intervention des programmes.

#### TOUTES AIDES HORS AIDES TERRITORIALES, PAR CHAMP ESTHÉTIQUE DES PROGRAMMES \*

Hors partenariats et crédits d'impôt

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé (en M€)
<b>Total des aides</b>	<b>9 314</b>	<b>8 380</b>	<b>157,2</b>
Programmes spécifiques musiques actuelles	583	465	3,2
Programmes spécifiques musique classique, lyrique, contemporaine	568	466	9,6
Programmes musique (toutes esthétiques)	1 104	914	20,3
Programmes spécifiques musiques actuelles et variétés	1 872	1 646	43,1
Programmes musique (toutes esthétiques) et variétés	5 187	4 889	81,1

\* En fonction des périmètres d'intervention des programmes.

## 2 603 STRUCTURES DIFFÉRENTES AIDÉES EN 2021\*

En dehors du programme de Bourse et des aides relevant du Fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices Sacem-SACD, l'ensemble des aides financières versées par le Centre national de la musique a permis de soutenir 2 603 structures différentes en 2021. 623 structures ont été soutenues par les programmes exceptionnels destinés à la sauvegarde, 1 283 structures l'ont été au titre de la reprise. Ce sont 1 140 structures différentes qui ont bénéficié des aides nationales pérennes, tandis que 319 structures ont été soutenues par les aides territoriales.

Le nombre de bénéficiaires (182) des droits de tirage exercés en 2021 n'est pas représentatif d'une année « normale », puisqu'il est lié à la perception de la taxe sur les spectacles, suspendue depuis mars 2020.

La répartition des structures bénéficiaires par forme juridique fait apparaître que la majorité des structures soutenues ont été des associations (52 %), mais pour un peu moins du tiers des montants octroyés (29 %). Elles sont majoritaires dans les programmes exceptionnels de reprise, les aides pérennes nationales et les aides territoriales, mais leur part n'est majoritaire en montants octroyés que pour ces dernières aides.

Les sociétés commerciales ont représenté les deux tiers des aides en valeur (65 %) et 42 % des structures soutenues. Elles sont nettement majoritaires dans les programmes exceptionnels de sauvegarde tant en nombre de structures soutenues (77 %) qu'en montant des aides octroyées (88 %).

Les collectivités et établissements publics pèsent quant à eux pour une part équivalente à celle des structures soutenues et des montants octroyés (respectivement 5 % et 6 %). Leur part dans les programmes exceptionnels de reprise a cependant été supérieure (8 % des structures et 12 % des montants octroyés).

La répartition des structures soutenues par territoire en fonction de leur siège social fait apparaître une part importante des structures implantées en Île-de-France (37,8 % des structures soutenues pour 53 % des montants octroyés), ce qui s'explique par le nombre de sièges sociaux installés dans la Région. Il est toutefois notable que plus de 60 % des structures soutenues sont implantées hors de la Région francilienne et dans un très grand nombre de villes différentes.

### RÉPARTITION DES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES\* PAR FORME JURIDIQUE

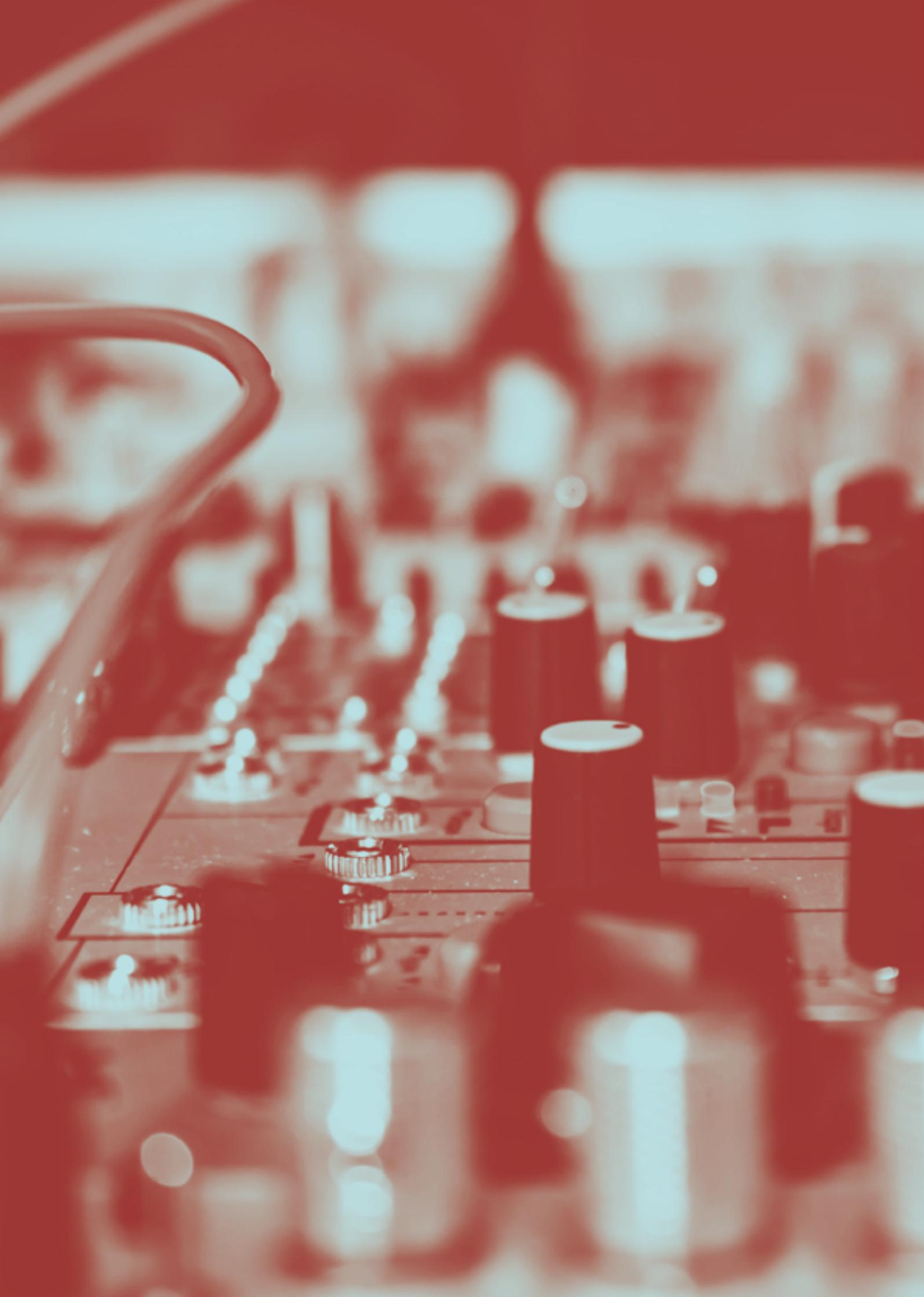
Aides financières hors partenariats et crédits d'impôt

	Total	Crise sauvegarde	Crise reprise	Aides pérennes nationales	Aides territoriales	Droit de tirage
<b>Nombre de structures bénéficiaires</b>	<b>2 603</b>	<b>623</b>	<b>1 283</b>	<b>1 140</b>	<b>319</b>	<b>182</b>
Sociétés commerciales (sociétés commerciales et personnes physiques)	42 %	77 %	35 %	43 %	24 %	44 %
Associations	52 %	23 %	58 %	53 %	76 %	42 %
Secteur public (collectivités et établissements publics)	5 %	0 %	8 %	4 %	0 %	14 %
<b>Montant des aides octroyées</b>	<b>151 838 824 €</b>	<b>57 333 746 €</b>	<b>63 982 334 €</b>	<b>24 826 168 €</b>	<b>3 858 292 €</b>	<b>1 838 284 €</b>
Sociétés commerciales (sociétés commerciales et personnes physiques)	65 %	88 %	50 %	53 %	41 %	69 %
Associations	29 %	12 %	39 %	41 %	59 %	21 %
Secteur public (collectivités et établissements publics)	6 %	0 %	12 %	6 %	0 %	10 %

\* En dehors des aides aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices

**RÉPARTITION DES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES  
(HORS AUTEURS/AUTRICES-COMPOSITEURS/COMPOSITRICES)**  
par Région d'implantation

	Total	Crise sauvegarde	Crise reprise	Aides pérennes nationales	Aides territoriales	Droit de tirage
<b>Nombre de structures bénéficiaires</b>	<b>2 603</b>	<b>623</b>	<b>1 283</b>	<b>1 140</b>	<b>319</b>	<b>182</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	10,6 %	9,0 %	12,7 %	10,7 %	3,1 %	13,2 %
Bourgogne-Franche-Comté	3,0 %	2,2 %	3,7 %	3,1 %	1,3 %	3,8 %
Bretagne	5,0 %	4,2 %	5,7 %	4,3 %	6,6 %	3,8 %
Centre-Val de Loire	3,3 %	1,8 %	3,3 %	3,2 %	5,0 %	2,2 %
Corse	0,3 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,0 %	0,5 %
Grand Est	4,1 %	2,9 %	5,1 %	3,7 %	0,0 %	7,7 %
Hauts-de-France	3,2 %	2,7 %	3,5 %	2,7 %	4,1 %	3,8 %
Île-de-France	37,8 %	51,7 %	31,2 %	43,8 %	33,5 %	29,1 %
Normandie	3,7 %	2,4 %	3,8 %	2,5 %	9,1 %	3,3 %
Nouvelle-Aquitaine	7,4 %	6,9 %	7,8 %	6,2 %	10,0 %	7,1 %
Occitanie	8,1 %	6,1 %	9,7 %	7,3 %	6,0 %	7,7 %
Pays de la Loire	5,2 %	3,7 %	4,4 %	4,3 %	11,3 %	7,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,1 %	6,1 %	8,5 %	7,5 %	5,0 %	9,9 %
Outre-mer	1,0 %	0,2 %	0,5 %	0,6 %	5,0 %	0,5 %
<b>Montant des aides octroyées</b>	<b>151 838 824 €</b>	<b>57 333 746 €</b>	<b>63 982 334 €</b>	<b>24 826 168 €</b>	<b>3 858 292 €</b>	<b>1 838 284 €</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	7,5 %	3,9 %	11,1 %	7,3 %	2,1 %	9,3 %
Bourgogne-Franche-Comté	2,2 %	1,3 %	2,9 %	2,6 %	1,2 %	1,3 %
Bretagne	4,3 %	2,9 %	5,3 %	4,6 %	6,1 %	3,3 %
Centre-Val de Loire	2,2 %	1,6 %	2,5 %	2,8 %	3,9 %	0,9 %
Corse	0,1 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Grand Est	3,5 %	2,5 %	4,9 %	2,6 %	0,0 %	4,5 %
Hauts-de-France	2,5 %	2,2 %	2,4 %	2,9 %	4,8 %	2,8 %
Île-de-France	53,0 %	68,1 %	40,7 %	50,4 %	46,3 %	58,7 %
Normandie	2,8 %	1,2 %	3,9 %	3,3 %	7,7 %	1,3 %
Nouvelle-Aquitaine	5,6 %	4,2 %	6,5 %	6,2 %	8,6 %	3,8 %
Occitanie	5,4 %	3,8 %	6,5 %	6,5 %	5,3 %	3,9 %
Pays de la Loire	3,9 %	4,7 %	3,4 %	3,8 %	3,9 %	2,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,5 %	3,6 %	9,0 %	6,5 %	6,0 %	7,1 %
Outre-mer	0,5 %	0,0 %	0,6 %	0,4 %	4,3 %	0,5 %



---

II.

# LA RÉPONSE À LA CRISE

# LE CONTEXTE : DATES ET DISPOSITIFS DÉPLOYÉS

## MOYENS EXCEPTIONNELS ANNONCÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR 2021 EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

Août 2020	>	<b>170</b> M€ pour la relance de l'activité en 2021 (et 30 M€ en 2022)
Septembre 2020	>	<b>5</b> M€ en compensation de la non-perception de la taxe sur le spectacle vivant, suspendue dès le début de la crise sanitaire et jusqu'au 31 décembre 2021
Avril 2021	>	<b>20</b> M€ pour un Fonds de soutien exceptionnel aux festivals de musique <b>10</b> M€ pour réabonder le Fonds de soutien aux diffusions alternatives <b>5</b> M€ pour un Fonds de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices de musique et de variétés
Mai 2021	>	<b>38</b> M€ pour réarmer le Fonds de compensation des pertes de billetterie

## FONDS EXCEPTIONNELS DU CNM MIS EN PLACE EN 2021

CA du 16 décembre 2020	>	redimensionnement des dispositifs d'aides financières pérennes* pour accompagner la relance
CA du 15 mars 2021	>	adoption du Fonds de sauvegarde des entreprises du spectacle vivant, du Fonds de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices de musique et de variétés, du Fonds de soutien à l'édition musicale et du Fonds de soutien aux managers et manageuses, agents artistiques, attachées et attachés de presse et entreprises du spectacle n'ayant pas accès au Fonds de sauvegarde
CA du 13 avril 2021	>	Fonds de soutien exceptionnel aux festivals de musique

\* Le terme « aide pérenne » désigne une aide financière opérée par le CNM en dehors des dispositifs d'aides liés à la crise sanitaire, pour lesquels on parlera plutôt d'aide d'urgence ou d'aide exceptionnelle.

## LES AIDES EXCEPTIONNELLES

Les fonds exceptionnels mis en place par le CNM en 2021 peuvent se décliner, comme en 2020, en deux grandes catégories :

- des fonds de sauvegarde, destinés à porter secours aux personnes et structures les plus fragilisées par la crise sanitaire et à maintenir l'emploi ;
- des fonds d'accompagnement à la reprise d'activité, destinés à assurer la résilience de la filière et à la soutenir dans le redémarrage, certes encore contraint, de son activité, en amont de la nécessaire relance qui sera pleinement soutenue en 2022.

Chaque métier de la filière de la musique et des variétés a fait l'objet d'un soutien important et adapté.

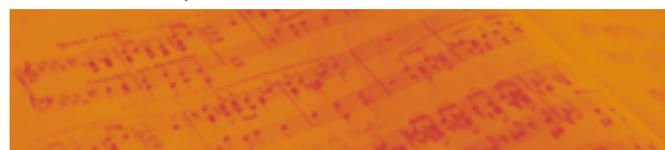
N. B. : Une partie du plan France Relance a également permis de contribuer au redimensionnement de la plupart des aides pérennes versées par l'établissement. Ce redimensionnement n'est pas traité dans ce chapitre.

### AUTEURS/AUTRICES- COMPOSITEURS/COMPOSITRICES

Fait notable de l'année écoulée, la mise en œuvre d'une bourse dédiée aux personnes autrices-compositrices marque une avancée historique : la création d'un premier dispositif d'aide financière directe du CNM à destination de personnes physiques. Ce sont ainsi 150 bourses qui ont été octroyées pour un montant total de 739 000 € en 2021. En Nouvelle-Aquitaine, la Région a fait le choix d'adosser ses aides d'urgence en faveur de cette catégorie professionnelle à cette bourse du CNM.

En raison du décalage entre le moment de la collecte des droits issus de la gestion collective et le moment de leur répartition, 2021 a malheureusement correspondu à une très forte baisse des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices. En partenariat avec la Sacem et la SACD, l'établissement a donc décidé de créer un fonds exceptionnel de sécurisation de leurs revenus, en leur garantissant en 2021 un revenu issu de la gestion collective équivalant à au moins 60 % de celui de 2019. Ce fonds de solidarité, doté d'un budget de 10 M€ pour le premier semestre 2021 et de 10 M€ pour le second semestre 2021, a été opéré en partenariat avec la Sacem et la SACD, sur la base d'une compensation de la baisse de la collecte des droits constatée depuis juillet 2020. Ainsi, 3 341 dossiers ont été aidés, pour un montant total attribué de 8 445 770 € (les paiements au titre du second semestre étant décalés au début 2022).

Fin 2021, les projections réalisées sur les montants des perceptions restaient préoccupantes, les spectacles ne reprenant que très progressivement, et le retour du public se faisant attendre. Aussi a-t-il été décidé que le fonds de sécurisation des revenus serait reconduit pour les deux semestres 2022.



### ÉDITION MUSICALE

Les éditeurs et éditrices de musique ont été particulièrement frappés par la crise en 2021. Ainsi, sur la base des prévisions de la Sacem, le CNM a anticipé une diminution de 25 % de leurs revenus sur l'année. Cette situation a alors conduit l'établissement à créer en 2021 un Fonds de soutien à l'édition musicale, afin d'assurer la survie des très petites entreprises du secteur et le maintien des emplois sans lesquels ces sociétés n'existeraient pas. Ce fonds a été décliné en deux volets, l'un à destination des éditeurs et éditrices de musiques classique et contemporaine, l'autre aux éditeurs et éditrices de musiques actuelles. Au total, 2,3 M€ d'aides ont été octroyés à 157 dossiers au titre de ce fonds pour l'année 2021. Il a été reconduit pour l'année 2022.

### MUSIQUE ENREGISTRÉE

Les acteurs et actrices de la production et de la distribution phonographique ont également souffert des conséquences de la crise sanitaire. Bien que le streaming musical ait connu une activité soutenue, c'est surtout vers les réseaux sociaux et les contenus vidéo que le public s'est tourné lors du premier confinement. Par ailleurs, les artistes en émergence ont subi un coup d'arrêt total de leur cycle de développement, celui-ci s'opérant normalement en rebond avec la promotion générée par leurs enregistrements et l'écho qu'ils et elles trouvent auprès du public en concert. L'action en direction de ce périmètre s'est donc déployée sur une triple logique : celle d'un fonds de sauvegarde des productions et distributions phonographiques, qui a permis d'aider les labels les plus fragiles à hauteur de 2,2 M€ pour 23 dossiers soutenus, celle d'un fonds de reprise phonographique, qui a permis d'aider 127 dossiers à hauteur de 2 M€, et celle d'un fonds de relance de la production phonographique, qui a octroyé aux entreprises dont l'activité était stable et récurrente un montant représentant 25 % de la moyenne de leurs investissements annuels passés – soit 11 M€ pour 89 dossiers.

## ENTOURAGE DES ARTISTES

Enfin, les indépendantes et indépendants intervenant aux côtés des artistes (managers et manageuses, attachées et attachés de presse, autoentrepreneurs et autoentrepreneuses du spectacle, etc.) ont vu leurs revenus s'effondrer tout au long de la période, ceux-ci étant souvent proportionnels aux revenus des artistes. Ils ont par ailleurs rencontré beaucoup de difficultés pour accéder aux aides transversales proposées par l'État sans disposer d'aide sectorielle dédiée. Il était donc logique et juste de mettre en place un fonds de sauvegarde leur étant destiné : le Fonds exceptionnel de sauvegarde des indépendants a ainsi permis de soutenir ces acteurs et actrices essentiels à hauteur de 638 000 €, pour 48 dossiers aidés.

## SPECTACLE VIVANT

Dans le large champ que couvre le CNM en vertu de la loi du 30 octobre 2019, l'activité ayant le plus souffert des conséquences de la pandémie est, sans nul doute, le spectacle vivant. Jauges réduites, spectacles annulés, festivals déprogrammés, les artistes et les structures qui les accompagnent ont subi un bouleversement inédit de leur activité. Le CNM les a accompagnés tout au long de l'année dans leurs efforts pour s'adapter à des conditions de maintien de spectacles sans cesse changeantes et, souvent, pour simplement subsister en attendant la reprise.

L'arrêt quasi total de l'activité des entreprises du spectacle vivant entre les mois de mars et décembre 2020 s'est traduit par l'effondrement de l'ordre de 2 Md€ du chiffre d'affaires du secteur, soit une baisse de 85 %. Dans ce contexte, le risque était grand de voir disparaître des composantes essentielles du spectacle (sociétés de production, de diffusion, salles...). Les aides transversales mises en place par l'État (prêt garanti, fonds de solidarité, activité partielle, etc.) ont accompagné les structures au plus fort de la crise, mais les bilans et comptes d'exploitation sur la période concernée (1<sup>er</sup> avril 2020-31 mars 2021) ont fait apparaître des pertes parfois abyssales qui menaçaient la survie de ces entreprises. Opéré dans la continuité des fonds de secours et de sauvegarde mis en place en 2020, le Fonds de sauvegarde 3 a permis de couvrir jusqu'à 65 % des pertes d'exploitation des différents acteurs.

Ainsi, 52 M€ ont été attribués à 489 dossiers. En définitive, aucune défaillance d'entreprise n'a été enregistrée. Un Fonds d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle vivant musical et de variétés prendra la suite en 2022, pour maintenir les moyens d'intervention de sauvegarde et de relance qui demeurent indispensables pour accompagner la reprise.

Le Fonds de compensation des pertes de billetterie a quant à lui été mis en place dès octobre 2020 pour accompagner cette difficile reprise. Toutefois, malgré un bref redémarrage, les représentations en public ont dû être stoppées, et sont restées interdites jusqu'à la fin du mois de mai 2021. Le dispositif n'a pu donc être utile qu'à compter de juin 2021, alors que les spectacles ont pu reprendre en format contraint, exigeant de la part des porteurs et porteuses de projets ainsi que de leurs équipes une flexibilité et une réinvention permanentes<sup>1</sup>. Le dispositif, initialement conçu pour prendre fin au 30 septembre 2021, a par conséquent été prolongé jusqu'au 31 décembre de la même année, les salles ayant dû dans certains territoires maintenir une jauge maximale de 75 % pour leur réouverture au public. Au total, 21 M€ ont été attribués à 595 dossiers, toutes esthétiques confondues.

L'inventivité des acteurs et actrices du secteur et l'adaptabilité de l'établissement ont aussi permis de soutenir des formes alternatives de diffusion du spectacle vivant. Les artistes et équipes artistiques ont déployé de nombreux moyens et ont fait appel à leur créativité pour atteindre leur public. Aussi, quand le « présentiel », ou la diffusion telle qu'elle était prévue, se sont avérés inenvisageables, ils ont su se tourner vers les possibilités qu'offrent les technologies, mais aussi vers des lieux de diffusion live de spectacle adaptés à la réglementation. Le Programme diffusions alternatives mis en place en 2020 a progressivement vu ses moyens renforcés pour accompagner les captations pour la radio ou la télévision, livestreams, formats courts de live en fixe ou itinérant. 10,8 M€ ont été attribués à 696 dossiers dans le cadre de ce fonds.

Le Fonds de soutien exceptionnel aux festivals a quant à lui permis d'éviter une seconde saison blanche qui aurait entraîné des conséquences dramatiques. L'enjeu était à la fois de maintenir le lien avec le public et d'éviter la disparition pure et simple de certains de ces événements fédérateurs qui n'auraient pas survécu à une seconde « non-édition ». Pensé à l'origine pour accompagner la saison de l'été 2021, avec une dotation initiale portant sur la période se terminant fin septembre, ce dispositif a finalement été réarmé pour accompagner les porteurs et porteuses de projets jusqu'au 31 décembre 2021 dans toutes les esthétiques musicales (musiques actuelles, classique, contemporaine, etc.). Au total, ce sont 276 dossiers qui ont été soutenus à hauteur de 18,6 M€.

<sup>1</sup> Après des reports successifs décidés au gré des évolutions de la crise et des réglementations sanitaires, de nombreux concerts ont malheureusement été annulés pendant cette période. En conséquence, certaines structures organisatrices ayant définitivement renoncé à maintenir leurs événements au regard des difficultés rencontrées vont rembourser les sommes initialement perçues via le fonds de compensation destiné à accompagner la reprise.



### **SUSPENSION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES DE MUSIQUE ET DE VARIÉTÉS EN 2020 ET 2021**

En réponse à la crise sanitaire, la loi de finances pour 2021 (article 24 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020) a prévu que la taxe sur les spectacles de musique et de variétés ne serait pas due pour la période du 17 mars 2020 au 30 juin 2021.

La loi a également prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 la date limite de paiement de la taxe due pour les représentations antérieures au 17 mars 2020. Enfin, l'article 126 de la loi de finances pour 2022 (loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021) a étendu la période exemptée de taxe jusqu'au 31 décembre 2021.

Tout au long de l'année 2021, l'équipe de la perception du CNM s'est attachée à :

- répondre au mieux aux redevables sur les conséquences directes du moratoire et des ordonnances sur les délais, aussi bien en termes de paiements que de déclarations ;
- approfondir la qualité de la qualification des bases de données de l'établissement ;
- continuer les travaux de fond en cours pour atteindre un service 100 % dématérialisé et revoir l'organisation interne du service.

Par ailleurs, durant cette période, plus de 190 structures ont pu activer la part de leur versement de taxe de billetterie précédant la crise sur leur compte entrepreneur, pour un montant total de plus de 1,8 M€.

## FONDS EXCEPTIONNELS – FONDS DE SAUVEGARDE

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
<b>Fonds de sauvegarde*</b>	<b>4 337</b>	<b>4 210</b>	<b>66 518 065 €</b>
<b>Auteurs/autrices-compositeurs/compositrices</b>	<b>3 494</b>	<b>3 491</b>	<b>9 184 319 €</b>
Bourses**	153	150	738 549 €
Fonds exceptionnel de sécurisation des revenus Sacem/SACD	3 341	3 341	8 445 770 €
<b>Édition</b>	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>2 289 141 €</b>
<b>Production et distribution phonographiques, disquaires</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>2 195 729 €</b>
<b>Management, agents, attachées et attachés de presse</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>637 896 €</b>
<b>Salles de spectacle, production et diffusion du spectacle vivant</b>	<b>598</b>	<b>489</b>	<b>52 210 980 €</b>
Sauvegarde 1	304	250	12 259 106 €
Sauvegarde 2	101	49	1 693 000 €
Sauvegarde 3	193	190	38 258 874 €

\* Y compris Fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices-compositeurs/compositrices Sacem-SACD (3 341 dossiers pour 8,4 M€ au titre du premier semestre 2021).

\*\* Y compris bonus Nouvelle-Aquitaine.

## FONDS DE SÉCURISATION DES REVENUS DES AUTEURS/AUTRICES-COMPOSITEURS/COMPOSITRICES DE MUSIQUE ET DE VARIÉTÉS

<b>Nombre de dossiers</b>	<b>3 341</b>
dont gérés par la SACD	744
dont gérés par la Sacem	2 597
<b>Exécution 2021 (en engagement et paiement)</b>	<b>8 445 770 €</b>
dont SACD	2 259 577 €
dont Sacem	6 186 193 €

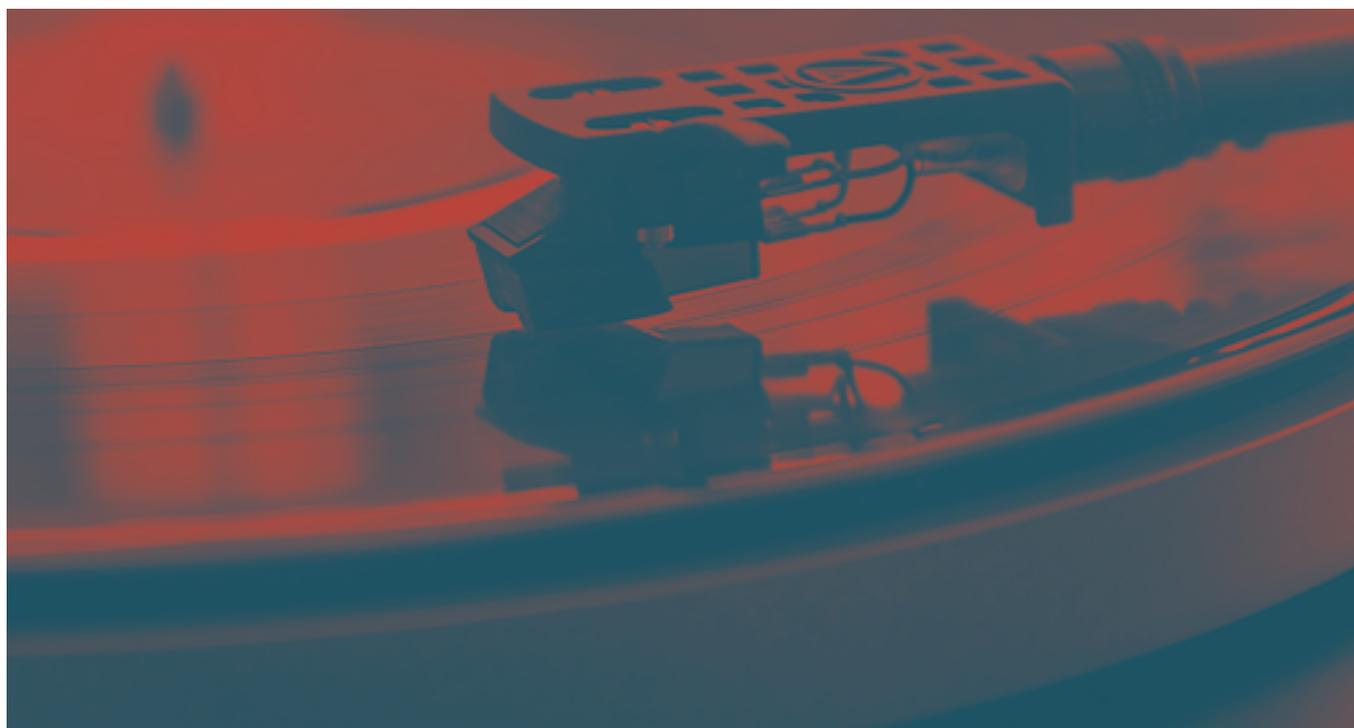
Aides correspondant aux dossiers instruits au premier semestre 2021 (les aides portant sur les dossiers reçus au second semestre 2021 seront comptabilisées en 2022).

## DROIT DE TIRAGE

Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
193	189	1 837 542€

## FONDS EXCEPTIONNELS – FONDS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
<b>Fonds de reprise d'activité</b>	<b>2 145</b>	<b>1 798</b>	<b>63 982 334 €</b>
<b>Production et distribution phonographiques, disquaires</b>	<b>323</b>	<b>216</b>	<b>13 077 501 €</b>
Fonds de relance de production phonographique	97	89	11 077 501 €
Fonds de reprise d'activité production phonographique	226	127	2 000 000 €
<b>Salles de spectacle, production et diffusion du spectacle vivant</b>	<b>1 822</b>	<b>1 582</b>	<b>50 904 833 €</b>
Fonds de compensation	171	138	3 575 160 €
Fonds de compensation 2	212	177	7 380 507 €
Fonds de compensation 2 (hors champ de la taxe)	65	59	3 751 689 €
Fonds de compensation 3	196	191	4 707 106 €
Fonds de compensation 3 (hors champ de la taxe)	32	30	1 679 089 €
Diffusions alternatives	833	696	10 840 186 €
Fonds de soutien exceptionnel aux festivals	297	276	18 590 917 €
Fonds de soutien exceptionnel aux festivals 2	16	15	380 179 €





---

III. **L'ÉTABLISSEMENT  
À TRAVERS  
SES MISSIONS**

# Comprendre la filière

## LES ÉTUDES ET L'OBSERVATION

Les études produites par le Centre national de la musique visent à décrire et analyser la réalité économique et sociale de la filière de la musique et des variétés en France. Elles s'adressent autant aux professionnelles et professionnels de la filière qu'au grand public et doivent nourrir les réflexions des pouvoirs publics en matière de politique culturelle.

La feuille de route triennale pour les études, adoptée fin 2020 par les instances du CNM, s'est traduite par une montée en puissance en 2021 du dispositif d'observation de la filière de la musique et des variétés autour des principes suivants : utiliser des méthodes transparentes et objectives, observer de manière régulière, faciliter la récolte de données (confidentialité, sécurisation et respect des principes du règlement général sur la protection des données – RGPD), encourager des initiatives dans la logique de partage d'informations. Plusieurs thématiques ont, dans ce cadre, été définies :

- diffusion et diversité : la diversité musicale en streaming, radio et télévision, ainsi que la diffusion du spectacle vivant en France et à l'international ;
- économie et emploi : les enquêtes économiques et sociales renseignent sur la santé financière de la filière musicale (chiffres d'affaires des structures, rémunérations propres à chaque métier, etc.) ;
- pratiques et usages : le baromètre des usages interroge la consommation de musique des Français et Françaises et sonde des aspects spécifiques, tels que la pratique en amateur ou encore l'éducation artistique et culturelle ;

Au-delà de cette mission d'études et de sa feuille de route, la mission d'observation et de prospective qu'incarne le CNM se réalise également par la mise en place d'un véritable centre de ressources pour étudier la filière et lui permettre de se projeter dans un univers mouvant. La prospective est à ce titre primordiale, car elle nous invite à imaginer divers scénarios pour anticiper l'évolution des métiers, des pratiques, des modèles économiques...

La question de la gestion, du recueil, du traitement, du partage des données et des informations sous-tend cette stratégie. Dans la logique de maison commune qu'est le CNM, c'est le partage dans le respect de chacun et de ses données personnelles qui prévaut.

2021 a en quelque sorte été une année charnière. Elle n'a reflété que très partiellement, à l'aune des études effectivement publiées, le travail structurant qui a été réalisé. Tant du point de vue des études que des ressources et de l'observation, c'est une véritable expertise qui se construit au service de la connaissance pour la filière de la musique et des variétés et de ses partenaires, qu'ils soient publics ou privés, aussi bien nationaux, territoriaux, qu'internationaux.

## MULTIPLICATION DES COLLABORATIONS AVEC LES PLATEFORMES DE STREAMING

Alors que le marché de la musique enregistrée renoue avec la croissance grâce au développement de l'offre de streaming et à l'accroissement de sa pénétration dans les pratiques, les plateformes sont à considérer comme des partenaires et actrices intégrées de la filière musicale. À ce titre, elles siègent au conseil professionnel du CNM par le biais de leur organisation représentative en France et leur implication dans la mission d'étude et d'observation du CNM est primordiale. À la suite de la publication de l'étude sur l'impact d'un passage au modèle *User Centric Payment System* (UCPS) en janvier 2021, elles ont intégré, comme les organismes de gestion collective des droits de la production phonographique (SCPP et SPPF), le périmètre des études sur la diversité musicale dont la dernière publication dans son mode cantonné aux services de radio-diffusion et audiovisuels est intervenue à la mi-année 2021. Désormais, l'étude sur la diversité musicale produite et exposée intègre un large spectre d'acteurs et actrices impliqués pour que vive la diversité musicale, et sa publication interviendra en 2022.

Une nouvelle mission a par ailleurs été confiée au CNM en juin 2021 pour l'élaboration d'un diagnostic au sujet de la manipulation des écoutes en ligne (« faux streams »). Cette étude doit permettre de proposer des recommandations avant la fin du printemps 2022 et, ici encore, elle nécessite à la fois la mobilisation des plateformes de musique en ligne et des ayants droit.

## DE NOUVELLES PROPOSITIONS, DE NOUVEAUX USAGES : LE LIVESTREAM

Après la publication, début 2021, de l'état des lieux sur le livestream musical et la mise en ligne du mini-site dédié sur [cnm.fr](http://cnm.fr), le CNM et la Hadopi (intégrée depuis janvier 2022 à l'Arcom avec le CSA) ont lancé une étude prospective sur les modèles économiques et les usages de cette pratique et de cette offre qui se sont particulièrement développées pendant la pandémie. Cette étude comporte une partie qualitative sur les modèles économiques et le potentiel de rentabilité du livestream à l'horizon 2030 (étude documentaire complétée de 30 entretiens auprès de la filière musicale et de deux tables rondes prospectives), ainsi qu'une double étude qualitative et quantitative sur les usages du livestream auprès d'un échantillon de la population française (consommant ou non du livestream) : 12 personnes reçues en entretiens individuels et 2 000 répondants à un questionnaire. Qui sont les

consommateurs et consommatrices de livestream ? Quelle pratique du livestream avant/pendant/ depuis la crise sanitaire ? Quels seront les usages futurs de ce média ? L'étude conjointe CNM-Arcom sera publiée avant la fin du premier semestre 2022.

## PROJET DE MISE EN PLACE D'UN BAROMÈTRE DES USAGES

Il existe aujourd'hui divers baromètres des pratiques et usages culturels et musicaux. Toutefois, l'enquête sur « les pratiques culturelles des Français », pilotée par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture, est réalisée à un rythme décennal. Quant aux baromètres portés par les organismes tels que la Sacem, le Snep, le Prodiss ou encore Agi-Son, pour n'en citer que quelques-uns, ils ne couvrent pas l'intégralité du champ des pratiques et usages musicaux. C'est pourquoi le CNM travaille à l'élaboration d'un baromètre annuel des usages et pratiques musicales de la population française pour compléter les dispositifs existants, mieux comprendre les comportements, mais aussi anticiper les nouveaux usages. La mise en œuvre de ce projet est programmée pour le second semestre 2022.

## MESURER LES EFFETS DE LA CRISE DU COVID-19 ET IMAGINER L'AVENIR DU SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant a été et continue à être particulièrement touché par la crise sanitaire. Le CNM a publié, à l'automne 2021, un ensemble d'études visant à éclairer à la fois la situation du secteur du spectacle vivant en France et à mettre en regard les mesures prises en France avec celles mises en place dans d'autres États, principalement européens. Imaginer l'avenir du spectacle vivant musical et des variétés à la suite de la déflagration de cette crise sanitaire nécessitera de mobiliser de nombreux leviers : le programme pluriannuel de soutien à l'investissement des diffuseurs de spectacles de 30 M€, voté fin 2021 par le conseil d'administration du CNM et visant à soutenir les investissements engagés par les salles de spectacle et les festivals en matière de performance écologique, de sûreté, de sécurité sanitaire, de gestion du bruit et d'expérience spectateur, notamment numérique, va dans ce sens. Plusieurs études programmées en 2022, notamment en matière de cartographie des lieux de spectacle, permettront de mobiliser des enseignements décisifs pour la bonne adaptation de ce plan aux enjeux à venir.

## AUTEURS/AUTRICES, COMPOSITEURS/COMPOSITRICES, INTERPRÈTES : COMPRENDRE, PARTAGER, PRÉPARER L'AVENIR

Au-delà de la compréhension de ce qu'est désormais l'emploi dans la filière musicale au sens le plus inclusif du terme, il existe des champs encore insuffisamment documentés : que sont aujourd'hui les droits d'auteur, les droits voisins des artistes de la musique ? Comment se répartissent-ils ? Et comment ont-ils évolué ? Une mission commune entre le CNM et le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) se penche sur la question ; elle devrait permettre d'engager un rapprochement des informations des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins des artistes de la musique. Côté revenus salariaux et conditions d'emploi, le travail du CNM avec Audiens permet d'envisager la mise en place prochaine d'un baromètre intégrant l'approche par les employeurs tant pour les métiers artistiques, techniques, que pour les métiers de la production, la distribution, la diffusion (édition, production phonographique, spectacle vivant public et privé), mais aussi l'approche par les artistes de la musique (quels que soient leurs employeurs).

## ÉCONOMIE ET EMPLOI : DES BAROMÈTRES EN COURS DE CONSTRUCTION

Outre le baromètre de l'emploi salarié évoqué ci-dessus, le CNM a mis en place les conditions de recueil et de traitement des données économiques et sociales des membres de la filière de la musique et des variétés. Le premier niveau de cette observation consiste à recueillir, dans le cadre de l'affiliation au CNM, un ensemble de données financières et sociales communes à l'ensemble des entreprises de la filière (quelle que soit leur forme juridique). Ces données, dont le traitement interviendra au cours de l'année 2022, permettront de fournir une observation permanente qui sera complétée par des études plus spécifiques par métiers. La refonte en cours de l'annuaire des métiers et acteurs de la musique et des variétés sera aussi l'un des piliers de la mobilisation plus large des acteurs de la filière.

## RESSOURCES À L'INTERNATIONAL : ÉVALUER, SE DOTER DE CONNAISSANCES POUR PROGRESSER

En 2021, le CNM a reconduit les certifications export de la musique enregistrée qui étaient auparavant opérées par le Bureau Export. Cette mission est poursuivie en 2022. Elle s'accompagne d'un rapprochement entre le CNM et le Snep sur les certifications des performances de la musique enregistrée, tant en France qu'à l'international, dans une logique de transparence et de partage des méthodes et données. Le palmarès live à l'export a été suspendu dans la période très délicate de pandémie mondiale et il est prévu de revoir la méthode et le

traitement de l'étude consacrée au « Volume économique de la filière musicale à l'international » publiée en 2020 pour qu'elle rende mieux compte de la place de la musique française à l'international, tant dans une logique de marché que de rayonnement culturel. L'international, ce sont aussi des ressources pour développer ce qui pourra l'être : en 2021, le CNM a ouvert sa page « ressources internationales » regroupant des études de marché et des fiches pratiques pensées comme des guides à l'export vers des marchés étrangers. Ces ressources ont pour objectif d'aider les professionnelles et professionnels français dans leur compréhension d'un marché et représentent un appui au développement d'une stratégie de développement international. Une dizaine de fiches pays ainsi que des fiches spécifiques sur les impacts du Brexit ont ainsi été publiées.

## LE CNMLAB : UN OUTIL POUR FAIRE UN PAS DE CÔTÉ, ANTICIPER, SE PROJETER, IMAGINER

En 2021, le CNM a posé les premiers jalons du CNMLab, un think tank spécialisé sur la musique en relation étroite avec le monde universitaire et académique, pour élaborer un programme de recherche complémentaire aux études du CNM. Pensé comme un laboratoire d'idées, le CNMLab a pour rôle d'élaborer un programme de recherche et de publications abordant une large variété de sujets (modèles économiques, pratiques musicales, diversité, transition écologique, économie numérique, santé, Europe, patrimoine, innovation, etc.) en lien avec l'actualité et les enjeux qui se présentent aux acteurs de la filière musicale. Afin de bâtir un lien étroit avec le monde académique et universitaire, le CNMLab a créé un conseil scientifique qui réunit tous les trimestres une vingtaine de personnalités aux profils variés : sociologues, économistes, historiennes et historiens, juristes, musicologues, philosophes... Ce groupe de réflexion consultatif, inédit dans le monde de la musique, vient renforcer le programme de recherche du CNMLab : il permettra tout d'abord une plus grande interaction entre le monde de la recherche, le CNM et tous les acteurs qu'il regroupe dans une démarche de concertation permanente. Le CNMLab diffusera régulièrement des notes et des études, sous deux principaux formats : les « ondes longues », travaux de long terme aboutissant à des rapports approfondis, et les « ondes courtes », formats plus synthétiques et dynamiques. Ces publications seront ponctuellement enrichies d'événements et de débats réunissant expertes et experts, professionnelles et professionnels, chercheurs et chercheuses. Plusieurs recherches ont été lancées en 2021 pour des publications à venir en 2022. *La musique en mouvements. Horizon 2030*, premier opus du CNMLab, a paru en mars 2022. Il ouvre la voie à des publications et opérations qui visent à animer la filière musicale et des variétés et le monde de la recherche d'un souffle commun de construction d'un langage et d'objectifs communs.

# Soutenir la filière

## LE PARCOURS USAGER ET L’AFFILIATION

Après les travaux de fusion menés en 2020 et l’intégration au sein de l’établissement de l’ensemble des missions des structures réunies, l’année 2021 a été consacrée à la mise en place de bases solides pour consolider l’action du CNM autour d’un parcours usager. Ce dernier vise à proposer un accompagnement en continu des acteurs de la filière, à tous les stades de leur développement. Permettant de compléter l’activation d’aides financières par l’accès à des formations, à du conseil, à de l’information, à de la recommandation, voire à un engagement de l’établissement à leurs côtés sous forme de partenariat. Le parcours usager doit offrir aux porteurs et porteuses de projets un cheminement raisonné parmi les services du CNM, au plus près de leurs besoins.

Première brique de ce parcours, l’inscription unique à un espace personnel sert de porte d’entrée à l’éventail de services de l’établissement. L’année 2021 a permis de structurer les attendus de cet espace personnel unique et d’en consolider l’étape d’inscription supérieure : l’affiliation.

Étendant à l’ensemble du périmètre de l’établissement l’affiliation autrefois proposée uniquement aux acteurs du spectacle vivant pour accéder aux services du CNV, l’affiliation est une procédure gratuite en ligne qui ouvre l’accès à l’ensemble des programmes d’aides financières de l’établissement.

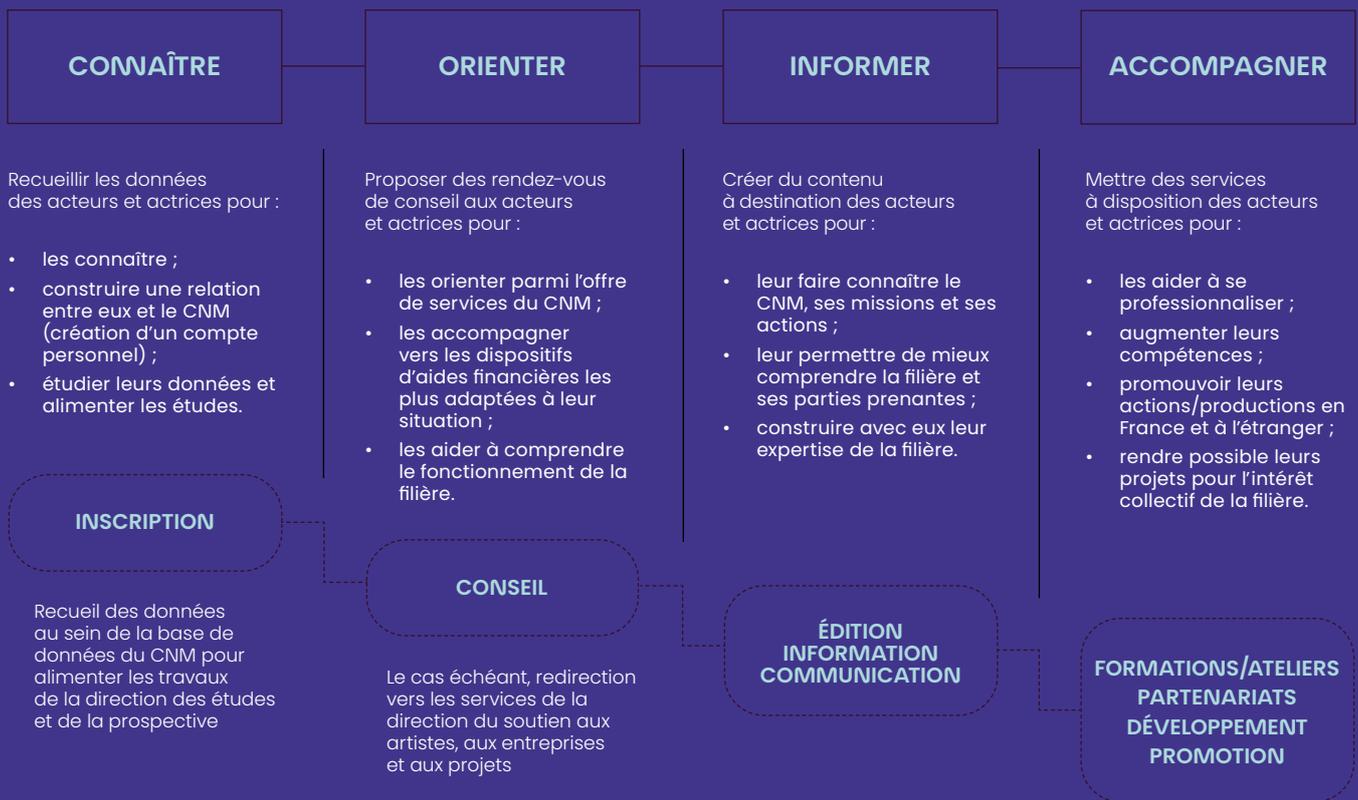
Le recueil, le traitement et l’analyse de ces données sont faits dans le respect du Règlement général sur la protection des données. Au-delà d’un objectif de vérification de la situation des porteurs et porteuses de projets sollicitant une aide financière ou un accompagnement pour leur développement à l’international, l’affiliation vise également à nourrir la mission d’observation de la filière de la musique et des variétés confiée au CNM par la loi du 30 octobre 2019, avec pour objectifs :

- d’approfondir et partager la connaissance du champ de la musique et des variétés ;
- d’identifier et évaluer les besoins de la profession ;
- de nourrir les réflexions des pouvoirs publics en matière de politique en faveur de la musique et les variétés.

Les données récoltées dans le cadre de l’affiliation sont d’ordre administratif, économique et social. Le formulaire se remplit en 4 étapes :

- information sur l’identité de la structure ou de la personne (adresses, contacts, activités) ;
- information (le cas échéant) sur son activité à l’international ;
- transmission des données économiques et sociales du porteur de projets en matière d’égalité femmes-hommes, d’emploi (volume, nombre de salariés, recours à des prestataires, etc.) ou encore de structuration (adhésion à des organismes, syndicats, fédération et réseaux) ;
- transmission des pièces justificatives correspondant aux informations fournies (attestations des organismes sociaux, Kbis ou déclaration en préfecture, ou justificatif de domicile, protocole de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, liasse fiscale, etc.)

## MISSION : STRUCTURER UN PARCOURS USAGER



## ADAPTER L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR RÉPONDRE À LA SITUATION DE CRISE ET METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'AIDES

2021 a permis la mise en place de la nouvelle organisation des systèmes d'information de l'établissement avec un pôle projets et un pôle support aux opérations. L'équipe projets a été renforcée pour répondre efficacement aux demandes croissantes. Plus de 200 jours de développement informatique ont été consacrés aux applicatifs des aides du CNM afin d'adapter au plus vite le système d'information à la demande des usagères et usagers.

L'installation du CNM dans ses nouveaux locaux s'est accompagnée du déploiement d'une nouvelle infrastructure technique, de l'équipement des salles de réunion et de formation, ainsi que du renouvellement des postes de travail pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Un travail important a été effectué sur le site du CNM afin de simplifier l'information à l'attention des utilisateurs et utilisatrices, faciliter l'accès avec un point d'entrée unique

et mettre en place la nouvelle charte graphique de l'établissement. Enfin, les équipes ont conduit un projet de consolidation des bases de données issues de la fusion lors de la création du CNM afin d'en améliorer la qualité, la collecte et la diffusion.

Pour 2022, les objectifs sont multiples avec la finalisation de la rationalisation des systèmes d'information, la maintenance évolutive sur les applicatifs pour faciliter le parcours usager, la continuité des projets sur la data et la digitalisation. Le CNM a également l'ambition de se doter d'un outil de *reporting* pour faciliter la mise à disposition de rapports ainsi que le pilotage de son activité.

D'un point de vue technique, avec la finalisation de cette nouvelle infrastructure, la priorité sera à la sécurisation du système d'information.

## LES AIDES PÉRENNES

L'une des missions essentielles de l'établissement est d'apporter une réponse pertinente et éclairée par la concertation préalable, à chaque personne interlocutrice, sujet, esthétique, discipline dans le large champ fixé par la loi du 30 octobre 2019.

Organisée en deux sous-directions, le soutien aux entreprises et aux projets d'entreprises, d'une part, et le soutien aux projets artistiques, d'autre part, la direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets (DSAEP) a affiné son organigramme en 2021.

Chaque programme d'aide est dorénavant administré par une équipe de chargées et chargés de mission encadrée par un ou une responsable. En lien permanent avec les porteurs et porteuses de projets et les commissaires, c'est-à-dire les membres des commissions d'aides dont l'expertise est cruciale, nos équipes sont l'interface entre les métiers et l'établissement. Notre connaissance des sujets est ainsi sans cesse renouvelée et complétée par l'évolution des pratiques, lisible en temps réel lors de chaque séance de travail des commissions.

### LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'INTERVENTIONS PÉRENNES AU CNM

Le contexte difficile de l'année 2021 a contraint le CNM à loger ses réponses en matière de sauvegarde à la fois du côté entreprises (spectacle vivant) et du côté projets (auteurs/auteurs-compositeurs/compositrices, éditeurs et éditrices, producteurs et productrices phonographiques). L'ambition pour 2022 est de faire en sorte que l'aide aux entreprises ne concerne plus uniquement la sauvegarde de celles-ci, mais aussi leur création et leur structuration sur le long terme.

À cet effet, le pôle entreprises offre un large éventail d'aides pérennes dédiées aux lieux (salles, disquaires) et festivals tout

en garantissant à tout type d'acteur et d'actrice un accompagnement en matière de crédit d'impôt et sur les sujets transversaux.

Petit à petit, la notion de parcours projet se dessine. Au CNM, de l'écriture à la création, production, diffusion scénique, en passant par la construction des indispensables phonogrammes et images les accompagnant et son rayonnement international, un projet artistique peut être accompagné... Telle est la feuille de route du pôle projets artistiques.

En 2021, pour les seules aides pérennes nationales, ce sont au total plus de 2700 dossiers qui ont été instruits par une équipe qui a compté au plus fort de la crise près d'une trentaine de collaborateurs et collaboratrices.



**AIDES NATIONALES PÉRENNES**

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
<b>Aides nationales pérennes</b>	<b>2 639</b>	<b>2 171</b>	<b>24 826 910 €</b>
<b>Édition</b>	<b>193</b>	<b>169</b>	<b>986 112 €</b>
Aide à l'édition de musique contemporaine	77	73	195 323 €
Développement éditorial	116	96	790 789 €
<b>Production et distribution phonographiques, disquaires</b>	<b>751</b>	<b>576</b>	<b>3 815 394 €</b>
Aide à la production phonographique - musique classique et contemporaine	85	62	710 875 €
Aide à la production phonographique - musiques actuelles	353	258	1 678 506 €
Aide à la production de musique en images	286	231	1 323 304 €
Aide à la création ou à la reprise d'activité de disquaire indépendant	15	13	48 705 €
Aide aux disquaires indépendants	12	12	54 004 €
<b>Salles de spectacle, production et diffusion du spectacle vivant</b>	<b>1 214</b>	<b>990</b>	<b>13 419 480 €</b>
Aide transitoire à la création, production et diffusion (classique, contemporain)	220	155	2 000 000 €
Aide transitoire à la création, production et diffusion	758	629	6 494 960 €
Aide à la production	45	42	466 500 €
Résidence de musiques actuelles	59	36	434 500 €
Création de salles de spectacle	16	16	1 101 100 €
Aide à l'investissement des salles de spectacle en activité	96	92	2 350 920 €
Aide à la mise en conformité des salles de spectacle en activité	20	20	571 500 €
<b>Aides transversales (y compris à l'international)</b>	<b>481</b>	<b>417</b>	<b>6 605 182 €</b>
Aide aux associations contribuant au développement et à la structuration de la filière	30	29	908 850 €
Aide aux dispositifs d'accompagnement	16	11	334 000 €
Aide aux organismes de formation professionnelle	13	12	351 000 €
Égalité femmes-hommes	70	68	1 187 293 €
Transition numérique	77	44	971 649 €
Innovation	34	20	1 142 647 €
Aide aux projets de développement international - musiques actuelles 1	126	124	559 348 €
Aide aux projets de développement international - musiques actuelles 2	12	11	386 743 €
Aide aux projets de développement international - jazz	33	30	141 003 €
Aide aux projets de développement international - musiques classiques 1	66	64	446 378 €
Aide aux projets de développement international - musiques classiques 2	4	4	176 271 €

## LES AIDES À L'ÉDITION

Les aides à l'édition de musique, héritées du Fonds pour la création musicale (FCM, qui a fusionné avec le CNM au 1<sup>er</sup> novembre 2020) – développement éditorial et musique contemporaine – ont pour objet de soutenir la création, de faciliter la prise de risque des éditeurs et éditrices et de les encourager à investir sur le long terme dans les projets d'auteurs/autrices et compositeurs/compositrices émergents, et dans le développement d'un catalogue éditorial d'œuvres nouvelles.

En 2021, le CNM a versé 195 000 € pour l'aide à l'édition de musique contemporaine et 790 000 € pour l'aide au développement éditorial, soit le double pour chacun de ces programmes de ce qui était auparavant attribué par le FCM.

## LES AIDES À LA MUSIQUE ENREGISTRÉE

Trois grands dispositifs d'aides pérennes existent au Centre national de la musique dans le champ de la musique enregistrée. Ils sont eux aussi hérités du FCM.

L'Aide à la production phonographique – musiques classique et contemporaine et l'Aide à la production phonographique – musiques actuelles (dont jazz, musiques du monde, musiques traditionnelles et jeune public) sont destinées aux producteurs et productrices phonographiques et ont pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux talents, de soutenir la création, de faciliter la prise de risque et d'encourager à investir sur le long terme dans le développement de carrière des artistes. Sont ainsi exclus de ces dispositifs les artistes dont le précédent album s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires. Le plafond peut aller jusqu'à 135 000 € par bénéficiaire et par an et 40 % des dépenses éligibles.

L'Aide à la production de musique en images vise à soutenir les projets de production d'une vidéomusique, toutes esthétiques musicales confondues, en lien avec une actualité phonographique. Elle est destinée à la production phonographique, à l'édition, ou à la structure licenciée qui prend à sa charge la majorité des frais de production audiovisuelle. Le plafond peut aller jusqu'à 135 000 € par bénéficiaire et par an et 30 % des dépenses éligibles.

En 2021, le CNM a déployé 3,7 M€ en direction de la musique enregistrée, dont 700 000 € d'aides à la production phonographique – musiques classique et contemporaine ; 1,7 M€ d'aides à la production phonographique – musiques actuelles et 1,3 M€ d'aides à la production de musique en images.

## LES AIDES AUX DISQUAIRES

Les aides du CNM aux disquaires indépendants, héritées du Club action des labels et des disquaires indépendants français (Calif, association qui a fusionné avec le CNM au 1<sup>er</sup> novembre 2020), visent à soutenir la création ou la reprise de magasins, la modernisation et le développement de leur activité, et la soutenabilité de leur modèle économique.

En 2021, le CNM a versé 103 k€ d'aides en faveur des disquaires indépendants, soit le double par rapport aux aides du Calif qui s'élevaient à 50 k€ pour l'année 2018-2019.

## LES AIDES À LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le renforcement des aides aux entreprises de spectacles pour la création, la production et la diffusion de leurs spectacles de manière à accompagner la reprise de l'activité s'est illustré par la création de l'Aide transitoire à la création, à la production et à la diffusion de spectacle vivant. Près de 9 M€ (dont presque 2 M€ à destination des productions de spectacles de musique classique ou contemporaine) ont été accordés en 2021, avec 826 dossiers de préproductions, productions ou tournées soutenues pour 1 023 demandes, et un taux d'acceptation de 80 %.

Le dispositif de Résidences musiques actuelles, confié en gestion au CNM par la direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture, a permis de compléter ces soutiens, avec 36 résidences de création de spectacles intégrant de forts volets d'actions culturelles soutenues, pour un montant de 434 k€.

L'aide à la création d'établissements, à l'équipement et à l'accompagnement à la mise en conformité des lieux a répondu aux besoins des établissements pour lesquels les périodes de fermeture ont été l'occasion de mettre en œuvre les travaux et aménagements parfois mis de côté en période d'activité. Soulignons le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement par le CNM vers la mise en conformité de ces établissements (sonore, législative, sécuritaire, sanitaire, etc.). Au total, 128 lieux ont été accompagnés par le CNM en 2021, pour plus de 4 M€.

## LES AIDES « TRANSVERSALES »

Le CNM a mis en place des dispositifs d'aides dites « transversales », qui s'adressent à tous les métiers, à toutes les disciplines et à toutes les esthétiques, sur des objets concernant l'ensemble des acteurs et actrices de la filière.

## LE SOUTIEN À LA STRUCTURATION ET AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les 3 programmes de soutien à la structuration et au développement professionnel ont accompagné 40 structures pour près de 1,6 M€. L'objet de ces dispositifs est d'accompagner les structures qui contribuent nationalement à la structuration, au développement et à l'intérêt général des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés.

## L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Au cours de l'année 2021, le CNM a maintenu et approfondi son soutien financier aux projets qui contribuent à faire de la filière un espace plus égalitaire. Une enveloppe de 1,2 M€ a permis d'aider 68 projets en faveur de l'égalité femmes-hommes. Avec une moyenne de 17 460 € attribués par projet et un montant médian de 9 500 €, les initiatives soutenues répondaient à trois besoins déterminants : prévenir, rendre plus visible et accompagner.

## L'AIDE À LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

Le CNM, à la demande de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture, gère depuis 2021 deux programmes d'aides, l'un dédié à la transition numérique, traité par la commission de soutien aux entreprises, l'autre dédié à l'innovation dans une commission consacrée uniquement à ce programme. Si le premier de ces programmes est destiné aux entreprises entamant une mutation profonde de leur activité via une transition numérique, le second est dédié aux acteurs et actrices de l'innovation proposant des solutions novatrices à destination de la filière musicale et des variétés.

L'originalité du programme innovation réside dans le fait qu'au-delà d'un potentiel soutien par la commission innovation, les solutions proposées peuvent également, à la demande des bénéficiaires, être candidates au Prix de l'innovation organisé par le CNM et ses partenaires, et jouir ainsi d'une mise en lumière et d'une dotation financière complémentaire au soutien reçu via le programme d'aide. Les trois lauréats du prix, dont la première édition est prévue pour mai 2022, ont aussi la possibilité de bénéficier d'un accompagnement d'expertise stratégique mené par le pôle veille, innovation et prospective du CNM, et par les équipes des différentes structures partenaires du Prix (BPI, IFCIC, Caisse des dépôts). Cet accompagnement offert à des solutions innovantes s'appuie sur les trois directions métiers du CNM (DSAEP, DEP, DDCP<sup>1</sup>).

En définitive, avec les dossiers traités en janvier 2022, 1 508 423 € auront été attribués sur ce programme pour l'année 2021. Cela représente 59 dossiers reçus pour 5,3 M€ de demandes, dont 48 dossiers passés en commission, et 27 projets acceptés, dont près de 50 % en conventionnement bisannuel.

Le taux d'acceptation, s'il paraît faible au regard de la moyenne générale des aides, est à rapprocher du fait qu'il s'agit d'un nouveau dispositif d'aide, repris d'un dispositif préexistant, mais sensiblement transformé, ce qui a pu justifier un certain temps d'adaptation des porteurs et porteuses de projet.

En ce qui concerne le dispositif transition numérique, une aide a été accordée à 44 dossiers pour 971 k€. Ce programme concerne le soutien à la prise de risque en lien avec des changements profonds de l'organisation de l'entreprise pour sa digitalisation et/ou son adaptation aux enjeux numériques.

## LES AIDES À L'INTERNATIONAL

Malgré une année difficile en ce qui concerne les projets à l'international et une mobilité extrêmement contrainte en raison de la crise sanitaire, 233 aides ont été accordées au travers des programmes d'aides au développement international en 2021, pour un montant de 1,7 M€. Il s'agit pour ces dispositifs organisés par esthétique de soutenir une ou plusieurs actions ponctuelles dans le cadre du développement d'un projet à l'international.

Les montants octroyés varient entre 400 € et 10 k€ pour le programme 1 et entre 10 k€ et 50 k€ pour le programme 2. Le programme 2 classique permet d'obtenir jusqu'à 80 k€.

<sup>1</sup> Direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets ; direction des études et de la prospective ; direction du développement, de la communication et des partenariats.



## LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE PRODUCTION D'ŒUVRES PHONOGRAPHIQUES (CIPP)

Institué par l'article 220 *octies* du Code général des impôts, le crédit d'impôt en faveur de la production phonographique a pour objectif de soutenir la création et la diversité musicale en accompagnant les entreprises du secteur, au premier rang desquelles les PME et TPE qui sont les plus fragilisées par la transition numérique. Par ailleurs, avec ce dispositif qui s'impute sur l'impôt sur les sociétés, il s'agit de soutenir la diversité des répertoires et le renouvellement des talents. Depuis sa création en 2006, le dispositif du crédit d'impôt en faveur de l'industrie phonographique a été prorogé à de multiples reprises (2007, 2009, 2012, 2014 et 2018). La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a prorogé de manière anticipée le dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

Le crédit d'impôt est accordé de plein droit, dès lors que certains critères objectifs concernant l'entreprise de production phonographique sont remplis. Ces critères sont vérifiés en amont dans le cadre d'un agrément provisoire et en aval dans le cadre d'un agrément définitif. Le crédit d'impôt est égal à 20 % du montant total des dépenses de production ou de postproduction d'un disque et des dépenses liées à leur développement. Le taux est porté à 40 % pour les TPE et PME. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 700 k€ par enregistrement et la somme des crédits d'impôt ne peut excéder 1,5 M€ par entreprise et par exercice.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, le président du CNM délivre les agréments au nom du ou de la ministre en charge de la Culture, conformément à l'article 3 de la loi du 30 octobre 2019.

### CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE EN 2021

<b>Nombre d'agréments délivrés en 2021 par le CNM</b>	<b>2 564</b>
dont agréments provisoires	1 770
dont agréments définitifs	794
<b>Montant de crédit d'impôt estimé des agréments définitifs (source CNM)</b>	<b>NC</b>
<b>Montant de crédit d'impôt estimé 2020 (source Bercy)</b>	<b>17 000 000 €</b>
dont nombre d'entreprises	316

Le dispositif du crédit d'impôt a été modifié par l'article 143 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, qui supprime la condition d'ancienneté des entreprises, auparavant fixée à une année. Le dispositif s'est ainsi ouvert à des entreprises plus jeunes et, entre 2019 et 2020, le nombre d'entreprises dont l'ancienneté est inférieure à 1 an a doublé, passant de 13 à 27.

## LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE PRODUCTION DE SPECTACLES VIVANTS MUSICAUX OU DE VARIÉTÉS (CISV)

Le dispositif de soutien aux entreprises du spectacle vivant musical est complété par un crédit d'impôt pour les entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés qui soutiennent les artistes émergents. Cette disposition, figurant à l'article 220 *quindecies* du Code général des impôts, a pour objet de renforcer les capacités d'investissement des entreprises dans les nouvelles productions. Ce dispositif fiscal cible des productions qui sont souvent portées par de petites structures indépendantes implantées sur tout le territoire et concerne principalement les artistes en phase de développement professionnel.

Le crédit d'impôt, calculé au titre de chaque exercice, est égal à 15 % du montant total des dépenses engagées pour ces spectacles. Ce taux peut être porté à 30 % pour les très petites et moyennes entreprises (TPE/PME). Le montant des dépenses éligibles est limité à 500 000 € par spectacle. Le crédit d'impôt accordé est limité à 750 000 € par entreprise et par exercice.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, le président du CNM, au nom du ou de la ministre en charge de la Culture et après avis d'un comité d'expertes et d'experts, délivre aux entreprises exerçant l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants deux agréments :

- un agrément provisoire (CGI, art. 220 *quindecies*) attestant, au vu des éléments transmis à l'appui de la demande formulée par l'entreprise, que le spectacle remplit toutes les conditions lui permettant de bénéficier du crédit d'impôt ;
- un agrément définitif, délivré dans un délai de trente-six mois à compter de l'obtention de l'agrément provisoire (CGI, art. 220 S) et attestant que le spectacle considéré a rempli les conditions prévues aux I et II de l'article 220 *quindecies* du CGI.

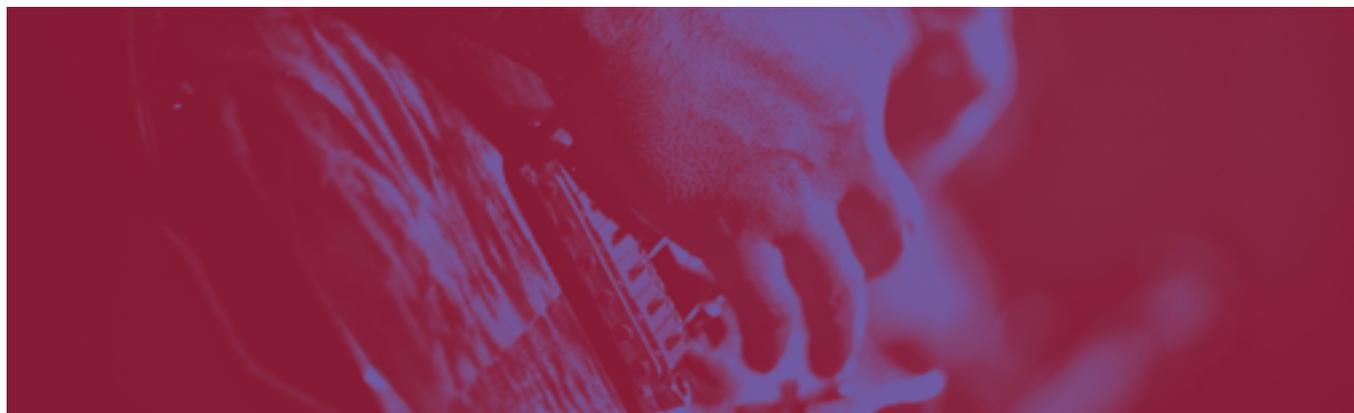
### LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE PRODUCTION DE SPECTACLES VIVANTS MUSICAUX OU DE VARIÉTÉS EN 2021

Nombre d'agréments délivrés en 2021 par le CNM	1 287
dont agréments provisoires	870
dont agréments définitifs	417
Montant de crédit d'impôt estimé des agréments définitifs (source CNM)	15 527 842 €
Montant de crédit d'impôt estimé 2020 (source Bercy)	22 000 000 €
dont nombre d'entreprises	305

## LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES

La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a prévu, en son article 82, un nouveau crédit d'impôt, en faveur des éditeurs de musique. Le dispositif est codifié à l'article 220 *septdecies* du Code général des impôts. La loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique a en conséquence été modifiée afin de permettre à l'établissement de délivrer les agréments prévus pour le bénéfice de ce nouveau crédit d'impôt.

Ce dispositif fiscal vise à soutenir le renouvellement de la diversité musicale en permettant aux éditeurs et éditrices de musique de renforcer leurs investissements au profit des jeunes talents francophones. Il s'appliquera aux exercices clos à compter du 31 décembre 2022, pour les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2024.



## L'ACTION TERRITORIALE

Depuis sa création, le CNM associe les collectivités territoriales et leurs groupements à l'exercice de ses missions en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 octobre 2019.

### LA CONSTRUCTION D'UNE RELATION RÉGULIÈRE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES DRAC

En 2021, l'enjeu principal de l'action territoriale du CNM a consisté à la fois à développer les relations nées des contrats de filière préexistants signés entre le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), auquel le CNM s'est substitué, l'État et les Régions, et surtout à aller à la rencontre d'un plus grand nombre de collectivités désireuses de s'investir davantage dans la filière musicale de leur territoire.

Par leur gouvernance originale, les contrats de filière constituent une plateforme d'échange privilégiée et originale avec les différents acteurs et actrices locaux du secteur de la musique. En leur sein, les comités stratégiques, auxquels participent les élus et élus régionaux ou départementaux responsables de la culture, les directeurs et directrices des DRAC (directions régionales des affaires culturelles), le directeur général délégué du CNM, ainsi que les réseaux régionaux des musiques actuelles, ont permis de partager un diagnostic commun de la situation des acteurs et actrices des musiques actuelles dans le contexte de crise qui a perduré tout au long de l'année 2021 et une information réciproque sur les dispositifs d'urgence déployés par chacun. Cette quinzaine de rencontres a également été l'occasion d'ouvrir des chantiers de réflexion sur des enjeux majeurs de la filière et de son évolution, de faire des points réguliers sur l'impact de la crise sanitaire et d'étudier les besoins des professionnelles et professionnels de la musique en région.

Ainsi, les contrats de filière, comme les autres conventions territoriales en cours, offrent des espaces essentiels de dialogue. Outre le travail des comités stratégiques, les comités techniques ont donné lieu à plus de 80 réunions entre techniciennes et techniciens qui ont rythmé la coopération et la concertation. En 2021, le CNM a démontré sa capacité d'adaptation et sa réactivité pour répondre aux besoins du secteur de la musique. Cela a conduit certaines collectivités à se rapprocher du CNM pour mettre en œuvre des coopérations sur des problématiques ciblées. En Nouvelle-Aquitaine, la Région a fait le choix d'adosser ses aides d'urgence en faveur des auteurs/autrices-compositeurs/compositrices de musique néo-aquitains à la bourse du CNM. Ainsi, les artistes néo-aquitains soutenus par le CNM se sont vu octroyer une aide complémentaire, financée par la Région. De même, la Région Grand Est a souhaité renforcer l'aide accordée par le CNM aux entrepreneurs et entrepreneuses de spectacles implantés sur son territoire dans le cadre du Fonds de sauvegarde au spectacle vivant mis en place par le CNM.

Bénéficiant désormais d'une meilleure connaissance des missions du CNM, les collectivités territoriales manifestent un intérêt croissant à travailler avec l'établissement. Les champs de coopération sont nombreux pour accompagner la filière musicale : échange d'informations, observation, études, dispositifs de soutien... Si certains départements, certaines villes ou métropoles aspirent à rejoindre les contrats de filière, comme cela est le cas en Normandie ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'autres préfèrent coopérer sur un objet particulier. C'est notamment le cas de Clermont Auvergne Métropole avec laquelle le CNM coopère sur un axe « musique et image ».

### UN SOCLE D'ACTION PÉRENNE : 13 CONTRATS DE FILIÈRE ET CONVENTIONS EN COURS

13 partenariats ont été actifs en 2021 : 8 contrats de filière (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, La Réunion, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur), une convention en Bretagne, une convention de préfiguration d'un contrat de filière en Centre-Val de Loire et en Bourgogne-Franche-Comté, une convention pluriannuelle avec la Ville de Paris et une convention signée en fin d'année 2021 avec Clermont Auvergne Métropole.

En Occitanie et dans les Pays de la Loire, les contrats qui prenaient fin en décembre 2021 ont été reconduits pour un an par voie d'avenant. En effet, la conjonction de la crise sanitaire et des élections régionales n'a pas été favorable à l'élaboration d'un nouveau contrat de filière pluriannuel, bien que sa pertinence n'ait pas été remise en cause. Une meilleure visibilité sur les perspectives de reprise d'activité et l'élection d'un nouvel exécutif régional permettront d'apporter en 2022 des réponses adaptées au contexte musical actuel.

## LES THÉMATIQUES TRAITÉES

27 appels à projets et 6 dispositifs spécifiques ont été lancés en 2021, abordant de nombreuses thématiques. Les aides à la structuration et l'adaptation des entreprises face à la crise et le soutien à la coopération ont été les deux thématiques les plus fréquemment lancées. De même, la préoccupation de l'accès à la musique partout sur le territoire est partagée et fait l'objet d'appels à projets sur la diffusion de la musique en milieu rural en Normandie, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie, en Centre-Val de Loire et dans les Pays de la Loire.

Ajoutons qu'en 2021, la question de la promotion, de la visibilité et de l'accompagnement du parcours des artistes a généré plusieurs appels à projets en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes ou encore à La Réunion.

Le partenariat noué avec la Ville de Paris a de son côté concerné le soutien aux lieux de diffusion de la musique et a pris en compte aussi bien la problématique de l'investissement que celle de la diffusion. À titre exceptionnel, en 2021, les projets musicaux de l'été ont bénéficié d'un soutien à travers l'opération Hyper Festival.

En Nouvelle-Aquitaine, une expérimentation a pu être lancée dans le cadre de l'appel à projets Dialogues musicaux dont l'objectif est de soutenir la création, la coproduction et la diffusion d'œuvres issues de la collaboration entre au moins deux structures musicales, l'une des musiques actuelles et l'autre des musiques de création et de répertoires. Les résultats encourageants de ce projet conduisent à sa poursuite en 2021 et ont favorisé l'ouverture du contrat de filière néo-aquitain à toute la musique. Cette expérience pourra s'étendre à d'autres territoires.

En matière de partage d'expérimentation réussie, l'initiative de transfert de savoir-faire de pair-à-pair lancée en 2016 par le groupement d'employeurs AGE&CO en Nouvelle-Aquitaine a essaimé. En Normandie, la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) a bénéficié de l'expérience de la structure néo-aquitaine pour proposer un dispositif similaire en Normandie. Une initiative de même nature est programmée début 2022 en Occitanie.

## LES FINANCEMENTS

Dans cette relation contractuelle, les partenaires financeurs s'entendent pour mettre en commun un fonds pour soutenir les musiques actuelles et les variétés sur le plan régional, par un ensemble de mesures conjointes qui s'ajoutent, sans se substituer, aux dispositifs existants mis en place par chacun. Un fonds commun est alors créé à l'échelle régionale, alimenté par les financements du CNM, de l'État et d'une ou plusieurs collectivités territoriales. Le financement par l'État provient de différentes directions de l'administration centrale : la direction générale de la création artistique (DGCA) est le principal soutien ; la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) a renouvelé, en 2020, une contribution permettant de cibler un

soutien aux labels phonographiques. En Nouvelle-Aquitaine, la question de la transition énergétique a suscité l'intérêt de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui s'est engagée pour la première fois dans le secteur culturel.

La gestion de ces fonds est assurée par l'un des financeurs et dans la majorité des cas par le CNM. En 2021, le CNM a porté les fonds des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion et la Ville de Paris. Dans les Pays de la Loire et en Centre-Val de Loire, cette gestion a été assurée par la DRAC pour la dernière année, passant le relais au CNM en 2022.

## LA RÉPARTITION DES AIDES TERRITORIALES

En 2021, 540 demandes ont été déposées dans le cadre des dispositifs lancés en région. Cette deuxième année de crise a été marquée par une baisse des demandes dans la grande majorité des territoires. D'une part, les structures ont été bien accompagnées par les aides d'urgence nationales ou territoriales qui ont permis de garantir leur existence et, d'autre part, le ralentissement global de l'activité qui s'est poursuivi en 2021 a empêché ou retardé de nombreux projets. Avec ses partenaires, Régions, Départements, Villes et avec l'expertise des DRAC, le CNM a adapté son action territoriale à la situation des acteurs et actrices de la musique encore spécifique en 2021. Ainsi en Bretagne, l'accompagnement des structures de production et de développement d'artistes a eu pour objectif de soutenir l'adaptation de ces structures au contexte sanitaire. L'aide portait sur une stratégie de développement ou de réorganisation sur deux ans.

À Paris, grâce à un financement complémentaire de la Ville de Paris et du CNM, les projets musicaux proposés dans le cadre de l'Hyper Festival, festival pluridisciplinaire qui s'est tenu du 21 juillet au 31 août 2021 ont été soutenus, donnant autant d'occasions aux artistes de se produire en concert.

Au total, 343 dossiers ont été soutenus, soit 23 % de plus qu'en 2020, 227 en région et 116 à Paris où 76 % des demandes et des aides se sont inscrites dans le programme Résidences artistiques et projets culturels, particulièrement bien adapté dans le contexte de crise sanitaire prolongée.

L'enveloppe globale engagée s'est élevée à 3 858 292 €, en augmentation par rapport à 2020. L'aide moyenne s'est élevée à 11 249 €, et à 9 196 € pour les aides en région, hors aides accordées dans le cadre du partenariat avec la Ville de Paris. Le taux d'acceptation des dossiers a quant à lui progressé en 2021 avec 54 % de réponses positives aux demandes hors Ville de Paris, et 71 % des montants demandés couverts par une aide « dispositifs régionaux partenariaux ».

Il est important de noter que les sommes non engagées en 2021 ont été reportées en 2022 et permettront de soutenir plus fortement la reprise.

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
<b>Aides territoriales</b>	<b>540</b>	<b>343</b>	<b>3 858 292 €</b>
<b>Conventions régionales</b>	<b>423</b>	<b>227</b>	<b>2 087 400 €</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	17	10	81 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	17	5	46 000 €
Bretagne	44	22	240 000 €
Centre-Val de Loire	26	16	150 000 €
Hauts-de-France	21	13	185 000 €
Nouvelle-Aquitaine	83	32	330 000 €
Normandie	48	34	296 000 €
Occitanie	28	20	203 000 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26	16	232 000 €
Pays-de-la-Loire	69	37	150 000 €
La Réunion	44	22	174 400 €
<b>Convention avec la Ville de Paris</b>	<b>117</b>	<b>116</b>	<b>1 770 892 €</b>

## UN FONDS SPÉCIFIQUE OUTRE-MER

La construction d'une politique adaptée et volontariste en faveur de l'ensemble de la filière musicale ultramarine s'est poursuivie en 2021. Les travaux du comité stratégique Outre-mer du CNM composé d'une cinquantaine de professionnelles et professionnels de la musique (artistes, producteurs et productrices, salles, festivals, réseaux...), de personnes représentantes de l'État et de collectivités territoriales se sont poursuivis en 2021 par la réunion de groupes de travail sur les problématiques de la diffusion et de la valorisation, de la mobilité et de l'accompagnement des acteurs culturels, ainsi que de la structuration du secteur de la musique. Le premier constat a porté sur le besoin d'information des acteurs et actrices ultramarins, qui doit contribuer à la professionnalisation des structures les plus fragiles et les plus récentes. Cet accompagnement nécessite de proposer des formations spécifiques et adaptées. Ainsi, le CNM a travaillé avec la DAC de Guadeloupe et une structure guadeloupéenne pour construire une formation sur la sécurité des spectacles pour les exploitants de lieu. À Mayotte, le CNM et la DAC de Mayotte ont élaboré un programme de formation spécifique « structuration professionnelle » pour les porteurs et porteuses de projets des entreprises culturelles et pour lequel le CNM a mobilisé des professionnelles et professionnels reconnus.

Si ces groupes de travail ont permis de mettre en évidence des besoins de financement sur les questions de mobilité, la crise sanitaire, avec une temporalité différente de celle de l'Hexagone, a stoppé toute activité musicale, plongeant artistes, festivals, salles, producteurs et productrices dans une situation difficile. C'est pourquoi le conseil d'administration du CNM a voté la création d'un fonds exceptionnel Outre-mer

musique doté de 1 M€, à destination des acteurs et actrices de la musique de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion et de Mayotte. Alors que les structures aidées implantées outre-mer représentent moins de 1% de l'ensemble des structures aidées par le CNM, la création de ce fonds avec des critères adaptés aux réalités ultramarines est un geste majeur. Ce fonds, imaginé en étroite collaboration avec les directions des affaires culturelles, se décline en trois volets :

- soutien exceptionnel aux festivals dont les dépenses et les recettes sont affectées par les mesures sanitaires en vigueur sur leur territoire. Par dérogation aux principes habituels d'intervention du CNM, le dispositif est ouvert aux manifestations gratuites pour le public pour répondre à la particularité de la diffusion et de la structuration de la musique en Outre-mer ;
- soutien aux diffusions alternatives : ce programme vise à contribuer au financement d'une ou plusieurs représentations faisant l'objet d'une diffusion alternative, notamment dans des lieux non dédiés ou inhabituels, comme des sites naturels, patrimoniaux ou remarquables, et/ou sous la forme d'une captation audiovisuelle retransmise en direct ou en différé ;
- soutien à la présence numérique des artistes : cette aide vise à accompagner les artistes et leur entourage dans la réflexion, l'organisation, la mise en œuvre et l'optimisation de leur présence numérique, ainsi que celle de leurs œuvres.

La commission compétente a commencé à se réunir fin 2021 et les premières aides ont été versées début 2022.

## L'ACTION INTERNATIONALE

L'activité export du CNM est représentée sur quatre continents grâce à une équipe répartie entre Paris, Berlin, Londres et Los Angeles, ainsi qu'à des référents musique mis à disposition par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à Singapour, Abidjan et Bogota. L'équipe s'appuie sur des ressources et études de marché coordonnées au sein de la direction des études et alimentées par l'équipe internationale du CNM, ainsi que par les référents musique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Face à la nécessité croissante pour les œuvres et les artistes de bénéficier d'une exposition internationale, le CNM a déployé les moyens indispensables à la valorisation mondiale de la musique *made in France*.

En effet, si les contenus, son et image, sont rendus disponibles au même moment sur toute la planète, la notion de marché devient obsolète ; les artistes sont d'emblée projetés sur une scène mondiale par les plateformes qui rendent leur œuvre accessible partout. Ce nouvel état de fait génère autant d'obligations en matière de qualité de proposition artistique que de potentialité de développements nouveaux. Les données disponibles et leur analyse permettent aux porteurs et porteuses de projets de mieux détecter et cibler les zones de conquêtes, dont certaines peuvent parfois s'avérer surprenantes. En outre, cette nouvelle donne offre une viabilité jusqu'ici difficilement atteinte à des projets qui peuvent être qualifiés « de niche » ou spécialisés.

Néanmoins, cette disponibilité mondiale doit être mise en perspective avec l'augmentation continue du volume de contenus audio mis à disposition sur les plateformes. L'enjeu de la découvrabilité devient central, et ce, grâce aux moyens conjugués de contenus vidéoludiques, d'investissements en marketing digital et de stratégie de conversation via les réseaux sociaux.

Le CNM propose un accompagnement triple aux artistes dans leur stratégie de développement international : connaissance des marchés internationaux, capacité à mettre en relation un projet et ses contributeurs et contributrices avec les partenaires adéquats partout dans le monde et enfin soutien financier. Le CNM s'appuie pour cela sur la base de données qualifiées construite, renouvelée et mise à jour par Le Bureau Export depuis sa création en 1993 et jusqu'à sa fusion avec le CNM en 2020, ainsi que sur une équipe et des consultantes et consultants en France et à l'étranger.

En 2021, 229 structures (producteurs et productrices de spectacles, labels, éditeurs et éditrices, managers et manageuses) ont bénéficié de cet appui, soit un peu plus de 400 rendez-vous dont des activités de conseil et mise en relation, des opérations promotionnelles ou encore des recommandations de programmation.

Jusqu'en 2020, dans un contexte de mobilité pré-Covid, une partie des actions de mise en relation se déclinaient au cours de salons professionnels annuels répartis partout dans le monde. Dès mars 2020, prenant la mesure du contexte de pandémie, les showcases ont en partie migré en ligne. Sous la bannière (From) Home Export Days, ces événements digitaux à distance ont ainsi permis aux représentantes et représentants de nos artistes se produisant dans lesdits festivals d'effectuer une présentation à une cinquantaine de professionnelles et professionnels internationaux triés sur le volet.

En 2021, le projet (From) Home Export Days prend le nom de On The Go et 31 sessions ont été organisées. 34 partenariats ont été maintenus sur des événements étrangers, 54 artistes *made in France* ont été placés sur des événements internationaux (en ligne ou en présence) et 454 rencontres individuelles ont pu avoir lieu entre professionnelles et professionnels français et étrangers.

# Accompagner la filière

## L'EUROPE

Parce qu'une véritable culture musicale commune est un accélérateur de cohésion, de diversité et de compétitivité européennes, le Centre national de la musique œuvre pour mettre la musique au cœur des enjeux européens.

Ainsi, une équipe dédiée accompagne les professionnelles et les professionnels français pour les conseiller dans leurs projets et porter leur voix à l'échelle européenne.

### PORTER LA VOIX DE LA MUSIQUE EN EUROPE

#### ONE VOICE FOR EUROPEAN MUSIC

En 2022, la France assure la présidence du Conseil de l'Union européenne. Afin d'ancrer la musique parmi les grands enjeux européens, le Centre national de la musique, après avoir lancé des cercles de réflexion avec les professionnelles et professionnels du secteur, a souhaité saisir cette occasion pour mener dès novembre 2021 une vaste consultation des réseaux européens, des organisations d'employeurs et de salariés de la musique, au sujet des enjeux européens de la filière sous le nom de One Voice for European Music.

La restitution de ces travaux initiés en 2021 a pris la forme d'une journée d'échanges, labélisée Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), le 6 avril 2022 à Strasbourg, en présence de représentantes et représentants de la Commission européenne et du Parlement européen, et en partenariat avec la Région Grand Est.

### UNE PRÉSENCE SOUTENUE AU SEIN DES RÉSEAUX EUROPÉENS

Le CNM, à la présidence du réseau European Music Exporters Exchange (EMEE) dont il est membre, participe au dynamisme de l'association. Cette initiative est rapidement devenue incontournable aux yeux des pouvoirs publics européens, notamment grâce au pilotage de programmes export ouverts aux professionnelles et professionnels européens tels que le projet EMX, financé par la Commission européenne, et dont l'objectif est de valoriser la musique européenne à travers le monde.

Le CNM participe également à de nombreux autres projets structurants de la filière musicale en Europe (dialogue structuré de la Commission européenne, projet MusicAire, Music Moves Europe Awards...).

### ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET ACTRICES DE LA MUSIQUE

#### UN PARCOURS POUR SOUTENIR LES PROJETS EUROPÉENS

Après avoir consulté la filière sur les problématiques liées aux projets européens, le constat d'un besoin ciblé au secteur de la musique a clairement été identifié. À cet effet, le CNM a imaginé un parcours d'accompagnement aux diverses étapes de recherche de financements européens. Un mini-site consacré à ce sujet a été mis en ligne en 2021, et le parcours complet est lancé dès 2022, en collaboration avec le Relais Culture Europe et l'agence Erasmus+.

## L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Grâce à sa cellule dédiée, le CNM a mis en place depuis 2020 une politique volontariste pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes de la filière musicale à travers des actes forts. Le CNM contribue ainsi aux changements profonds de la filière musicale, via des leviers financiers, des actions de communication et d'observation.

### LE CONDITIONNEMENT DES AIDES

En décembre 2020, le CNM a formalisé, à la demande du ministère de la Culture et en concertation avec les professionnelles et professionnels du secteur, un protocole visant à prévenir et à traiter les situations de violence sexiste et sexuelle (VHSS). Depuis mars 2021, les aides délivrées par le CNM sont conditionnées au respect de ce protocole. Afin d'assurer son application, le CNM procède, en 2022, à la vérification des engagements pris.

#### RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES :

- respecter le Code du travail
- former la direction
- informer, sensibiliser
- mettre en œuvre une procédure de traitement des signalements de faits constitutifs de VHSS
- engager un suivi



### LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Parmi les aides transversales du CNM, la commission en faveur de l'égalité femmes-hommes a permis, grâce à une dotation de 1,5 M€ (+150 % par rapport à 2020) en 2021, d'accompagner des projets structurants portés par les acteurs et actrices du secteur. Ainsi, le CNM participe au soutien d'outils de prévention des violences et de harcèlement à caractère sexiste et sexuel (formation, sensibilisation, applications, etc.), à la lutte contre l'invisibilité des femmes artistes et professionnelles (bases de données, outils pédagogiques, etc.), à leur accompagnement (mentorat, structuration professionnelle dédiée, etc.).

### LES ASSISES DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

L'action du CNM en faveur de l'égalité est aussi passée par l'organisation d'une journée de réflexion et de rencontres. Le

29 juin 2021, les Assises de l'égalité femmes-hommes dans la musique ont été suivies par plus de 1000 personnes, au Cabaret sauvage qui accueillait l'événement et en ligne grâce à une retransmission en direct. Cette rencontre fut l'occasion de faire échanger les acteurs et actrices de l'égalité et de la parité dans la filière autour de cinq tables rondes : artistes, journalistes, professionnelles et professionnels de tous les métiers de la musique. Les tables rondes sont accessibles en rediffusion sur [cnm.fr](http://cnm.fr).

### L'OBSERVATION DE LA FILIÈRE

Dans le but d'assurer une action concrète et efficace, le CNM s'engage à étudier et à informer la filière sur ces questions. Ainsi, en 2021, un outil d'observation efficace et pérenne de la place des femmes dans les métiers de la musique a été déployé. Cette observation repose sur trois indicateurs : le référencement, la rémunération et l'exposition des professionnelles de la musique.

## LES FORMATIONS

Depuis la fusion en novembre 2020, le Centre national de la musique a repris les activités de formation professionnelle jusqu'alors assurées par l'Irma. L'année 2021 a été consacrée à la pérennisation de cette offre, structurée en 45 modules couvrant 9 champs d'études et animés par 75 intervenantes et intervenants, tous experts et professionnels reconnus dans leur domaine.

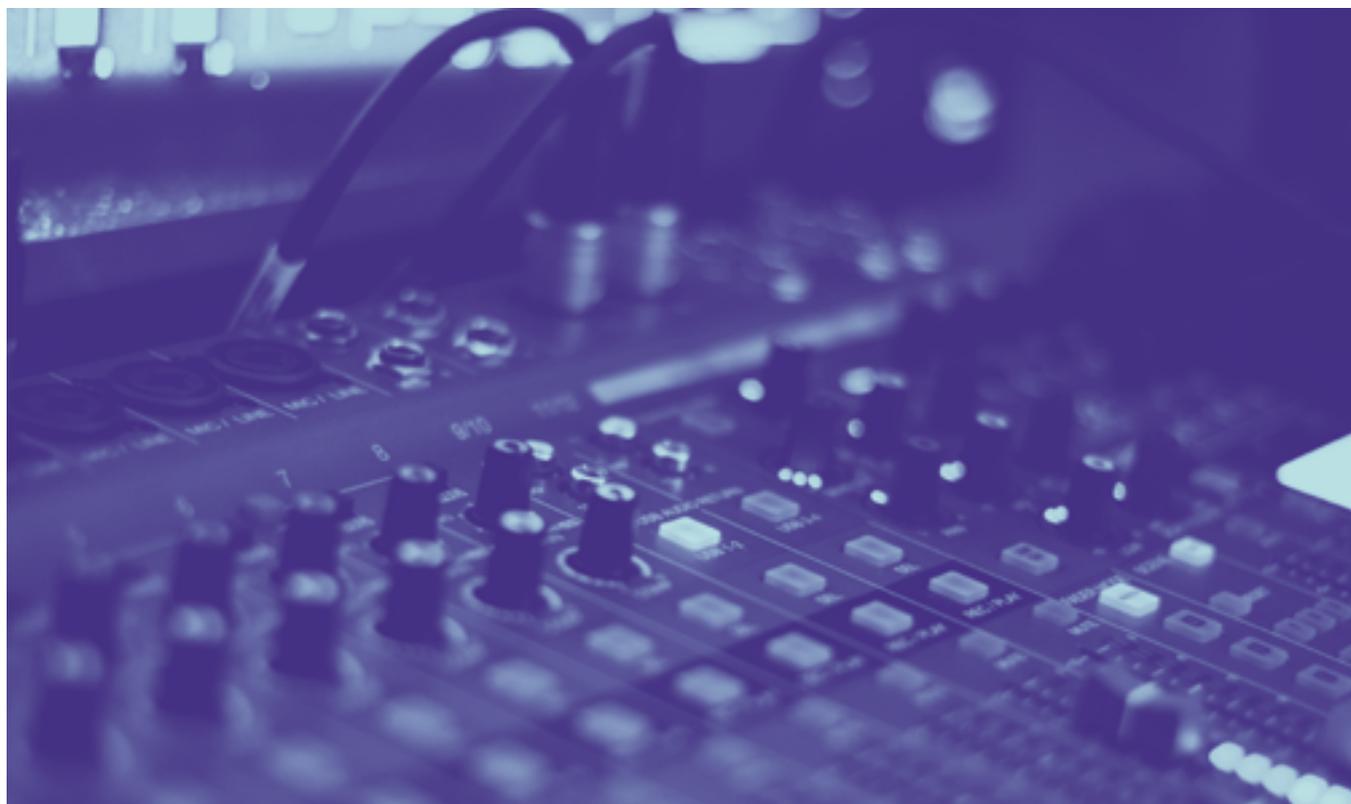
Les formations du CNM s'appuient sur un travail constant de conception et de création de contenus pédagogiques adaptés aux besoins de la filière. Outre le cadre qu'elles instaurent pour structurer un projet professionnel, elles proposent de s'initier et se perfectionner à la gestion administrative ou la maîtrise des procédures et environnements propres à la musique, hors formations artistiques (comme les pratiques instrumentales et la création artistique) ou techniques (à destination des ingénieures et ingénieurs du son, des techniciennes et techniciens du spectacle, etc.). Elles s'adressent aux professionnelles et professionnels, confirmés ou entrant dans le secteur de la musique, souhaitant acquérir des compétences au service de leur projet professionnel.

### 80 FORMATIONS EN 2021

Tout au long de l'année 2021, le CNM a délivré environ 80 formations, dont 35 à distance (du fait de la crise sanitaire) : au total, ce sont près de 230 jours et 1 600 heures de formation qui ont été dispensés à 550 stagiaires, pour un chiffre d'affaires annuel de 300 k€. Parmi ces formations, plusieurs stages dédiés à la sécurité des spectacles se sont tenus à Paris et en région, en direct ou par le biais de partenariats, ainsi qu'en Outre-mer à La Réunion et en Guadeloupe, permettant la formation de 65 stagiaires.

Dans l'attente de la livraison en 2022 des salles de formation dans les espaces prévus à cet effet au sein de ses locaux, le CNM a dispensé ses stages dans les anciens locaux de l'Irma jusqu'en juillet 2021, puis dès le mois de septembre dans des espaces locatifs à Paris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

En 2021, le centre de formation du CNM a vu son activité doubler par rapport à l'année 2020, et ce malgré des contraintes sanitaires encore très présentes, démontrant que l'établissement assure un rôle majeur auprès des professionnelles et professionnels.



## DES FORMATIONS CERTIFIANTES

En 2021, le CNM a également obtenu la certification Qualiopi témoignant de la qualité du processus mis en œuvre au titre de ses actions de formation. Cette certification rend les formations délivrées par l'établissement accessibles aux financements publics et mutualisés. Ainsi, deux sessions certifiantes ont été organisées autour de la formation *Entreprendre et gérer une production phonographique*, donnant accès à une vingtaine de stagiaires à un diplôme certifiant.

Enfin, l'année 2021 a vu le CNM piloter des travaux d'ingénierie pour concevoir pour Agi-Son, dans le cadre de l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) des branches dont les activités sont liées au tourisme, deux formations certifiantes de prévention des risques sonores dans les ERP. Ces modules au format hybride, mêlant autoformation à distance et mises en situation en présence, entreront en application en 2022 à l'issue des travaux de production de l'ensemble des contenus pédagogiques.

# Journée de réflexion sur la stratégie du CNM en matière de formation

Au-delà de la pérennisation des activités de formation héritées de l'Irma, le CNM a organisé une journée de réflexion sur ses formations le 25 novembre 2021 au centre Étoile Saint-Honoré à Paris. Ce temps fort a permis de réunir les acteurs et actrices de la filière musicale et des variétés pour une journée de concertation sur leurs besoins, afin de travailler ensemble à l'évolution de la stratégie du CNM en matière de formation professionnelle. C'est dans cette perspective que le CNM a sollicité, en amont de la journée, des contributions, recommandations et notes d'expression de besoins, ainsi que la participation à un certain nombre d'ateliers thématiques sur le sujet de la formation professionnelle. Une synthèse des contributions sera produite, qui servira de base au CNM pour décliner sa stratégie de formation en 2022.

Le service formation a recruté au quatrième trimestre 2021 une nouvelle collaboratrice, chargée de la coordination des formations. Celle-ci est responsable de la mise en place dès le début 2022 d'une activité de sessions collectives d'information sur la structuration du parcours professionnel, « les 360 » du CNM. Le service se compose désormais de trois personnes à plein temps et d'une apprentie assistante de formation en alternance.

Le CNM continue d'élargir son réseau d'intervenantes et intervenants experts des domaines sur lequel il intervient. Un accompagnement pédagogique sur mesure leur a été réservé, sur la formation à distance d'une part, et sur les techniques d'évaluation en formation d'autre part.

## L'INFORMATION ET LES ÉDITIONS

**Au-delà de l'accompagnement financier qu'il apporte à la filière musicale, le CNM entend également fournir aux professionnelles et professionnels qui y évoluent, ou qui souhaitent s'y insérer, les bons outils d'information qui leur permettront de se saisir de cet écosystème complexe.**

Le CNM a repris les missions des associations fusionnées, notamment celles du CNV, du Bureau Export et de l'Irma, dont les données du centre de ressources, ainsi que la revue de web, ont été importées sur [cnm.fr](http://cnm.fr).

Le CNM réalise ainsi une activité de recherche, de traitement et de mise à disposition d'un ensemble de contenus d'information utiles aux professionnelles et professionnels ainsi qu'aux porteurs et porteuses de projets musicaux en France. Cette veille d'information professionnelle porte sur une diversité de sujets, en France comme à l'international : Covid-19, droit, écologie, innovation, export, économie, égalité, livestream, politique, législation, santé... La sélection des contenus est effectuée en fonction de la pertinence de l'information pour le milieu musical en France : les contenus utiles, pointus et opérationnels sont privilégiés, tout comme les analyses fiables respectant le pluralisme des points de vue. Outil de compréhension des tendances et des enjeux de la filière, cette veille est exploitée sous diverses formes pour offrir un service complet d'information à destination des professionnelles et professionnels de tous les métiers de la musique et des variétés.

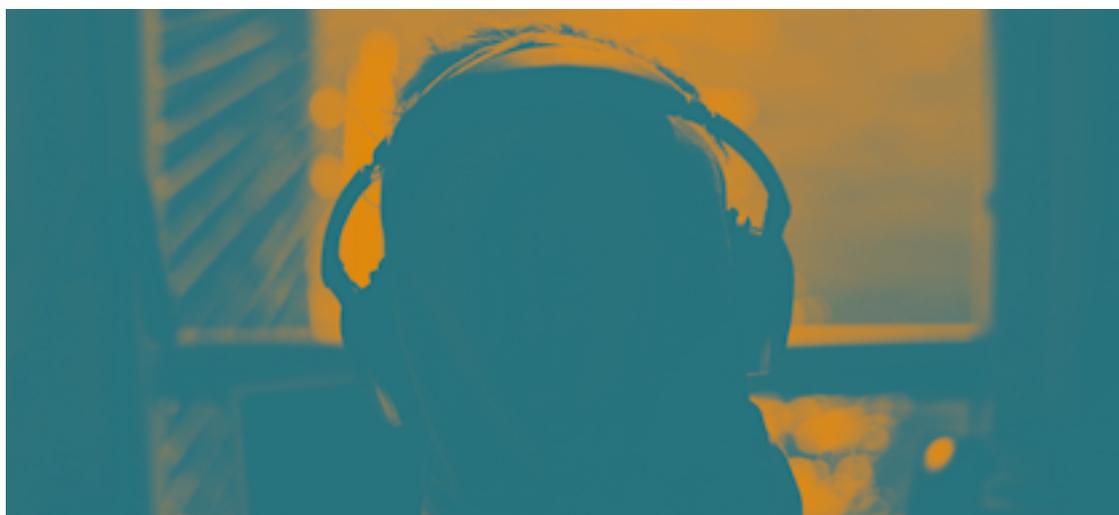
### LA REVUE D'ACTUALITÉS

Publiée chaque vendredi sur le site du CNM, elle est le panorama hebdomadaire des actualités de la filière en France comme à l'international. Actualités économiques, juridiques, légales, rapports et études, articles d'opinion ou articles de fond, la revue d'actualités propose un condensé des informations majeures de chaque semaine.

### L'AGENDA EN LIGNE

Le CNM met à disposition un agenda sur son site Internet. Appels à projets, formations, aides financières, événements professionnels, conférences, tables rondes et webinaires y sont répertoriés pour permettre aux professionnelles et professionnels de ne pas rater les rendez-vous pertinents pour eux et incontournables pour la filière.

Capitalisée dans une logique d'information de flux/d'actualités, cette veille a également vocation à être accessible pour répondre aux besoins de recherches documentaires des professionnelles et professionnels. Le développement d'un projet de gestion électronique des données a fait l'objet d'un cahier des charges, sa mise en place étant prévue en 2022.



## LES MINI-SITES

En parallèle, l'établissement met à jour la diversité de ces contenus et ressources et réactualise les fiches pratiques de l'irma, un chantier lancé en 2021 et qui se poursuit en 2022.

Enfin, le CNM a déployé de nouveaux outils et contenus pour s'adapter aux évolutions de la filière. Des mini-sites dédiés à des questions spécifiques ont été lancés dès 2020 et tout au long de 2021, accessibles via le site du CNM : ces pages enrichies permettent de traiter un sujet et d'offrir de nombreux éléments (revue web, études et rapports, rappel des aides financières en lien avec la thématique, répertoire des textes législatifs et réglementaires correspondants, etc.). Parmi ceux-ci :

- un mini-site Covid-19, lancé en 2020 et alimenté tout au long de l'année 2021 afin de mettre à disposition des professionnelles et professionnels de la musique un espace d'information régulièrement mis à jour sur la crise sanitaire, proposant une revue web, la liste des mesures de soutien, des études et textes de loi en vigueur, etc. ;
- un mini-site Livestream, lancé en février 2021, afin de mettre à disposition des acteurs et actrices de la filière des outils et informations d'actualité sur le livestream et, plus largement, sur les nouveaux modes de diffusion du spectacle vivant. Il permettra également de tenir les professionnelles et professionnels informés des évolutions relatives aux modes de diffusion alternatifs, que ce soit en matière réglementaire ou fiscale ;
- un mini-site Égalité femmes-hommes, lancé en mars 2021, pour recenser les outils et ressources destinés à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et contre les inégalités entre les genres dans le secteur de la musique et des variétés ;
- un mini-site Europe, lancé en septembre 2021, afin de mettre la musique au cœur des enjeux européens et d'accompagner les professionnelles et professionnels français dans leurs projets d'envergure européenne.

D'autres mini-sites suivront, notamment sur la thématique de l'innovation et de la transition écologique.

## LES ÉDITIONS

Afin de renforcer sa mission d'information, le CNM a repris les Éditions de l'irma au 1<sup>er</sup> novembre 2020, devenues Éditions du CNM. Ouvrages pratiques édités pour certains depuis plus de vingt ans, les guides métiers des Éditions du CNM ont vocation à permettre aux professionnelles et professionnels de :

- connaître leurs droits et leurs devoirs ;
- appréhender chacun des secteurs économiques de la filière ;
- comprendre comment structurer leurs projets ;
- identifier les bons interlocuteurs au regard de leurs projets ;
- construire une dynamique de recherche, de réflexion, d'expérience, de transformation ;
- élaborer et donner vie à des créations ;
- vivre, écrire et partager des histoires...

Les publics cibles des ouvrages du CNM sont d'abord des professionnelles et professionnels de la musique, confirmés ou en devenir. Un grand nombre d'entre eux sont familiarisés avec les guides, qu'ils découvrent dans le cadre des formations où ils sont utilisés comme supports de cours, formations elles aussi délivrées par l'établissement. Les auteurs et autrices de ces ouvrages sont d'ailleurs pour la plupart formateurs ou formatrices au sein du centre de formation du CNM.

L'année 2021, outre la reprise et la pérennisation de cette collection de guides métiers, a également permis de réfléchir à l'élargissement du catalogue à travers l'élaboration de nouveaux ouvrages à destination du grand public. En effet, figurent parmi les missions de l'établissement celle de valoriser le patrimoine de la musique française, que le CNM entend développer en orientant son activité éditoriale vers une politique de partenariat avec des maisons d'édition œuvrant à la mise en lumière de la production et des métiers qui font la richesse de la musique et des variétés en France.

L'élaboration du projet de café-culture, qui ouvrira à l'automne 2022 au rez-de-chaussée de l'immeuble Airtime, siège de l'établissement, permettra aux publications des Éditions du CNM d'être mises à l'honneur, aux côtés des différents produits éditoriaux réalisés par le CNM, dans cet espace qui accueillera tant les professionnelles et professionnels de la musique que le grand public.

## LE CONSEIL

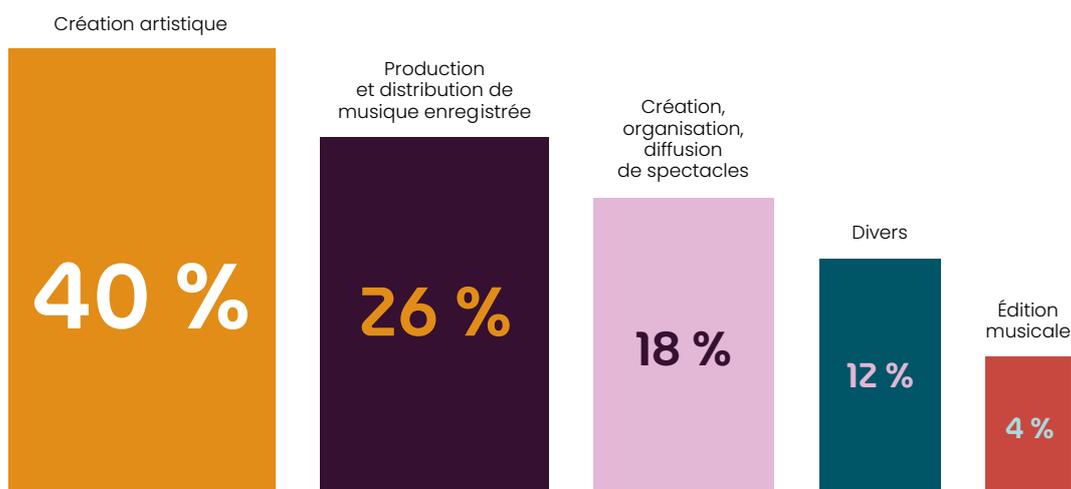
La question de l'accompagnement, si elle passe évidemment par des formations collectives et par de l'information en libre accès sur les plateformes du CNM, peut aussi nécessiter une approche plus individualisée. Pour cette raison, depuis la fusion en novembre 2020, le Centre national de la musique a repris et pérennisé les rendez-vous de conseil proposés auparavant par l'Irma.

En 2021, ceux-ci ont été renforcés, puisqu'aujourd'hui opèrent deux conseillers à plein temps, ainsi qu'un conseiller à mi-temps sur les sujets plus spécifiques liés à l'innovation dans la musique et les variétés. Chacun d'entre eux propose des créneaux de rendez-vous individuels, lors desquels ils sont à l'écoute des interrogations des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés. Éléments d'information sur la filière, boîte à outils en matière de structuration, conseils pour s'orienter parmi les divers services proposés par le CNM, ces rendez-vous sont une réponse ajustée à chacun et chacune en fonction de ses besoins.

Au total entre janvier et décembre 2021, ce sont 1 250 heures de conseil qui ont été délivrées par l'équipe, soient plus de 1 800 rendez-vous et autant de personnes accompagnées, dont une majorité d'artistes (voir la répartition ci-après).

À ces échanges oraux (en majeure partie en visioconférence ou par téléphone, du fait de la situation sanitaire) se sont par ailleurs ajoutées environ 6 heures par semaine (et par conseiller) d'échanges par *chat* et par e-mail via la boîte dédiée au conseil.

### TYPLOGIE DES SUJETS DES RENDEZ-VOUS DE CONSEIL



### L'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

Le conseil passe aussi par un accompagnement des artistes produits en France qui souhaitent se faire connaître à l'étranger. La stratégie internationale du CNM repose sur le triptyque expertise, soutien financier et conseil. Ce dernier se décline sous deux formes :

- des rendez-vous individuels avec les professionnelles et professionnels du secteur ;
- des sessions d'information sous forme de webinaires et ateliers.

Le conseil stratégique, conduit par une équipe de 8 personnes (4 à Paris, 2 à Berlin, 1 à Londres, 1 à Los Angeles), est suivi d'une mise en relation qualifiée permettant aux demandeurs et demandeuses d'accélérer leur développement international.

En 2021, 437 rendez-vous et mises en relation ont été opérés par l'équipe d'expertes et d'experts internationaux, et 65 opérations ont accompagné les acteurs et actrices de la filière dans le développement de leurs projets à l'international.

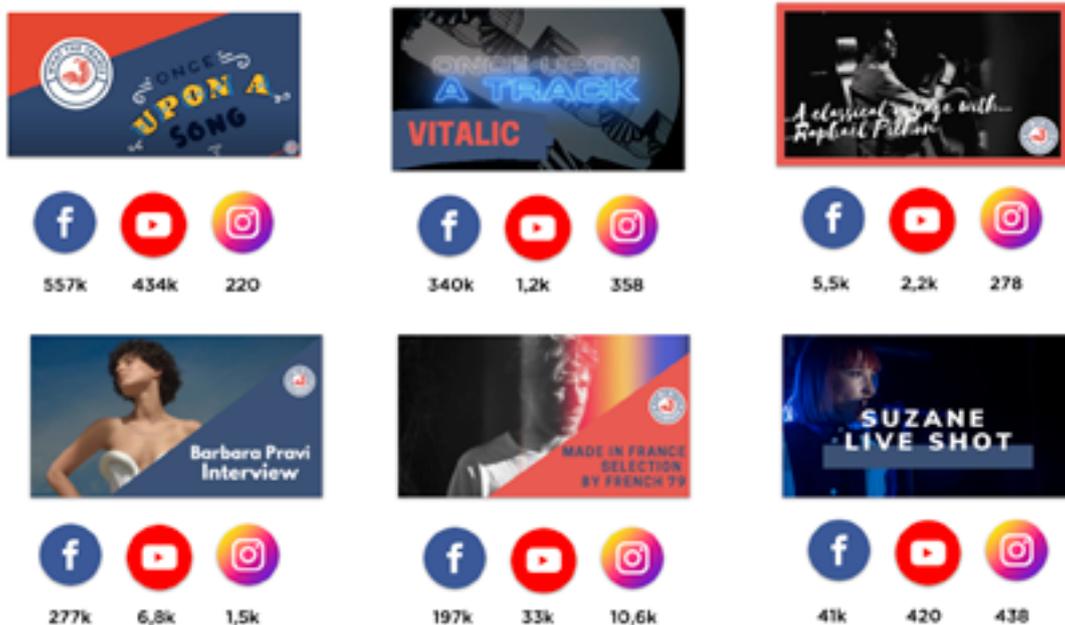
## LA VALORISATION ET LES PARTENARIATS

Acteur engagé aux côtés de la filière, le Centre national de la musique, au-delà de ses missions d'accompagnement, a aussi vocation à mettre en avant les productions de cette dernière. Il mobilise pour ce faire deux leviers importants : la valorisation de la musique et des variétés produites en France et la mise en place de partenariats significatifs aux côtés des acteurs et actrices dont il partage les missions et engagements.

### LA VALORISATION

**What the France** est la marque de recommandation opérée par le Centre national de la musique. Créée pour mettre en lumière la diversité de la musique produite en France, notamment à destination des cibles internationales, elle propose des playlists, des vidéos et des événements à travers un site d'actualité et des réseaux sociaux identifiés. Chaque mois, un ou une « artiste du mois » est mis en avant, et le classique, l'électro, la pop ou encore le patrimoine musical français sont représentés dans des contenus exclusifs sur les supports What the France, suivis par plus de 19 000 personnes (chiffres mis à jour au mois de février 2022).

Plusieurs séries de contenus sont ainsi animées par la marque, dont les plus visionnées ont pu atteindre plus d'un demi-million de vues en 2021 : « Once upon a song » et « Once upon a track » racontant en quelques minutes le destin international de titres créés en France ; « A classical voyage with » donnant la parole aux grands artistes du classique sur leur rapport aux tournées à l'international ; des capsules vidéo ; des sélections des meilleures exportations françaises ; des interviews, etc.



**What the France** est également en lien avec le réseau diplomatique français à l'international pour la participation d'artistes français à des concerts organisés à l'international. En 2021, What the France, à la demande de l'Institut français du Brésil à São Paulo, a ainsi permis à l'artiste Pauline Croze de participer aux événements organisés sur place pour la Semaine de la francophonie, à travers un concert capté à Paris et diffusé lors de la cérémonie d'ouverture.

## **PARTENARIATS**

Le Centre national de la musique, de manière complémentaire à ses dispositifs de soutien, développe une politique de partenariats dont le but est d'encourager les initiatives qui participent à l'évolution et à la transition du secteur auprès duquel il intervient.

Les objectifs définis par l'établissement visent à mettre en avant la diversité et la vitalité artistique du secteur, mais aussi à répondre aux besoins d'information des professionnelles et professionnels et à permettre la diffusion de bonnes pratiques.

En soutenant l'innovation, la connaissance des conditions de production et de diffusion de la musique et des variétés à tous les niveaux territoriaux, les partenariats du CNM permettent d'améliorer la compréhension du secteur, d'en définir les enjeux présents et à venir pour réfléchir aux leviers et dispositifs, dans le cadre de l'établissement, mais également plus largement des politiques culturelles en faveur de la musique et des variétés à tous les échelons territoriaux.

## **LES CINQ AXES DE PARTENARIATS DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**

### **DIVERSITÉ**

Le CNM a pour mission de garantir la diversité dans la musique et les variétés. Cet axe recouvre les sujets liés à l'exposition et à la diffusion de nouveaux talents, ainsi que la mise en avant d'esthétiques de niches. La notion de diversité comprend également les actions dans les différents domaines de la responsabilité sociétale des organisations/entreprises (RSO/RSE) et du développement durable, en particulier les projets en faveur de l'égalité femmes-hommes, et de la réduction de l'impact de l'activité de la structure sur l'environnement.

### **SAVOIR**

En tant que maison commune de la musique et des variétés, le CNM encourage les initiatives visant à accroître la connaissance des conditions d'activité de la filière auprès de ses acteurs, mais aussi du grand public. À ce titre peuvent être soutenus les actions ou projets permettant aux professionnelles et professionnels d'échanger, comme les rencontres ou les salons professionnels, les études, les enquêtes, qui apportent un éclairage et facilitent la compréhension du secteur.

### **INNOVATION**

Le CNM souhaite faciliter et favoriser le partage des initiatives œuvrant à l'avenir de la filière. Ces projets doivent accompagner la transition du secteur, répondre aux besoins et problématiques de l'industrie musicale, tout en s'adaptant à l'évolution de la filière. Dans ce domaine en particulier, les partenariats pourront également être construits en lien avec la direction des études et de la prospective.

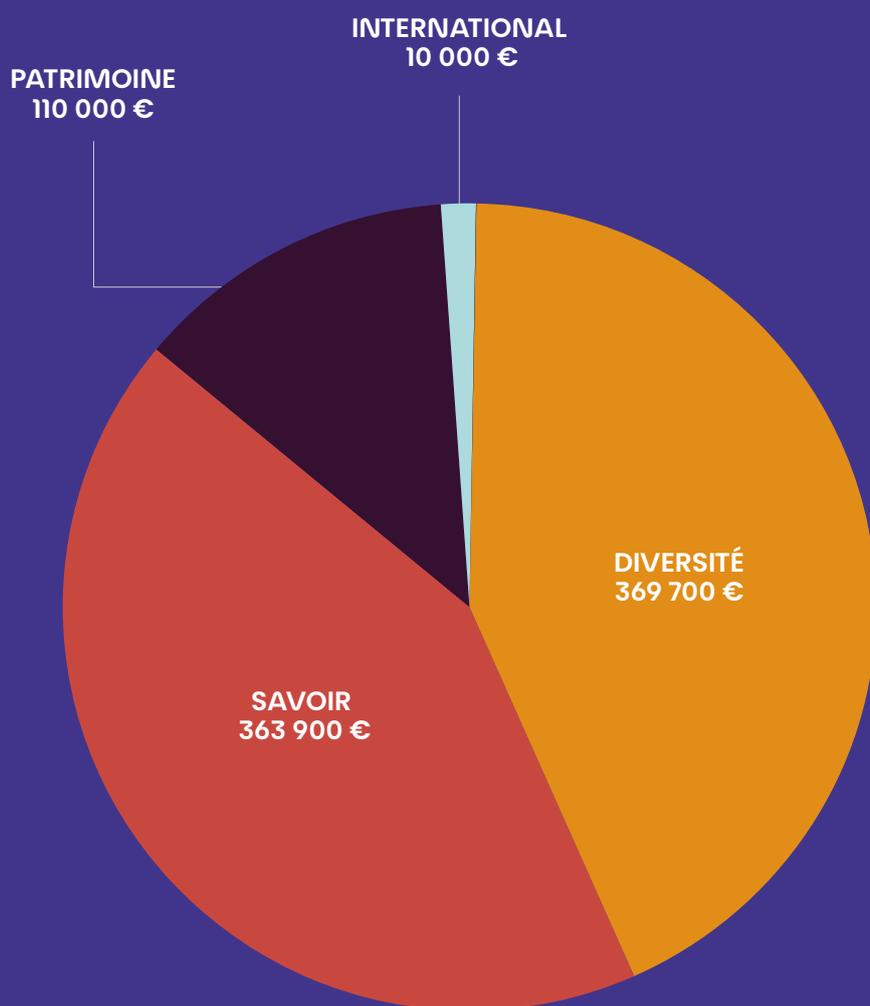
### **PATRIMOINE**

Cet axe de partenariat englobe l'ensemble des initiatives mettant en valeur le patrimoine musical français. Les projets favorisant la récolte et l'organisation d'informations, mettant à disposition des ressources en ligne et la préservation des biens matériels et immatériels, seront étudiés en priorité.

### **INTERNATIONAL**

Cet axe regroupe l'ensemble des initiatives permettant la promotion et l'exposition de la filière à l'international, à travers la mise en avant d'artistes français à l'étranger ou de projets d'envergure internationale.

# Bilan des partenariats en 2021



Montant total engagé fin décembre 2021 : **853,6 k€**

hors dispositif exceptionnel de soutien à la presse

# 30

## PARTENARIATS NOUÉS

VICTOIRES DE LA MUSIQUE - Diversité  
FRANCE MUSIQUE ACTION ! CRÉATION ! - Diversité  
CONCERT TEST PARIS - Savoir  
FRENCH VIP - Diversité  
FÊTE DE LA RADIO - Diversité  
DISQUAIRE DAY - Diversité  
MKZ - CINÉMA PARADISO - Diversité  
PRINTEMPS DE BOURGES - Savoir  
SŒURS JUMELLES - Savoir  
FRANCOFOLIES - Savoir  
FESTIVAL AVIGNON ET CIE - Savoir  
JAZZ SOUS LES POMMIERS - Diversité/Patrimoine  
NEWS TANK CULTURE - Savoir  
ATMOSPHÈRES FESTIVAL - Diversité  
LA NOUVELLE ONDE - Diversité

CHANCE FESTIVAL - International  
MAMA - Savoir  
LA GAM - Savoir  
MONUMENTAL TOUR - Diversité  
JAZZ RA - Savoir/International  
MUSICORA - Savoir  
POP MIND - Savoir  
France FESTIVALS - Diversité  
« NAPOLÉON » ABEL GANCE - Patrimoine  
IRCAM - Patrimoine  
SUNSET - Patrimoine  
RADIO FRANCE HYPER NUIT - Diversité  
BIS DE NANTES - Savoir  
BISE FESTIVAL - Diversité  
FESTIVAL MUSIQUE ET IMAGE - Diversité

## FOCUS

# UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA PRESSE

## BILAN DE LA CAMPAGNE

2 insertions par titre

2 paliers en fonction du tirage

> 30 000 ex. 1 000 € HT

< 30 000 ex. 2 000 € HT

+ de 90 k€ d'achat d'espace pour soutenir la presse musicale face aux conséquences de la crise sanitaire

30 titres ont fait l'objet d'insertions publicitaires (2 insertions par titre)

+ de 600 000 exemplaires imprimés (x 2 insertions)

En décembre 2020, la ministre de la Culture et le président du CNM ont été saisis par des représentantes et représentants de la presse musicale française en France pour les alerter sur la situation préoccupante de leur secteur face à la crise sanitaire.

Alors que la plupart de leurs titres (dont l'âge varie entre 10 et 67 ans) ne sont pas classés dans la catégorie IPG (information politique et générale) et n'ont pas accès aux aides de l'État à destination de la presse généraliste, ceux-ci ont dû faire face à la fermeture des kiosques pendant les périodes de confinement et à la baisse des revenus publicitaires de 50 % à 80 % selon les titres. À la suite d'une réunion regroupant ces acteurs, les services du ministère et le CNM, début janvier 2021, il a été décidé que le CNM débloquerait une enveloppe dédiée à la presse musicale française sur son budget partenariats pour proposer à l'ensemble des titres de presse un achat de deux insertions publicitaires pour le CNM. Ce dispositif visait ainsi à soutenir la diversité des titres existants tout en améliorant la connaissance de ces acteurs et l'identification du CNM comme interlocuteur de la musique et des variétés.

## L'INNOVATION

La loi du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique dispose au 9° de l'article 1<sup>er</sup> que l'établissement doit « assurer une veille des technologies et des usages et soutenir l'innovation en accompagnant le secteur dans ses transformations ». En 2021, le CNM a activement travaillé à proposer une série d'actions spécifiques, à la fois en faveur des entreprises et projets innovants en matière de technologies et d'usages, mais aussi pour une meilleure compréhension de l'innovation par les acteurs et actrices de la filière de la musique et des variétés. Une cellule de coordination, encadrée par le pôle veille, innovation et prospective de la direction des études et de la prospective, a été créée en vue de mobiliser les leviers d'action du CNM au profit de sa stratégie innovation : information, formation, Europe, territoires, conseil, aides financières, études.

Les rendez-vous de conseil innovation sont ouverts aux start-up et aux porteurs et porteuses de projets innovants en lien avec la musique. Au cœur de la mission d'innovation du CNM, le conseil accompagne les entrepreneurs et entrepreneuses portant des projets innovants par le recueil des besoins à divers stades de développement et l'orientation en fonction de leurs préoccupations : information sur le fonctionnement sectoriel de la musique, sur les financements existant au CNM ou ailleurs, appui sur la structuration du projet, aide à l'identification de partenaires ou d'éventuels contacts, mise en relation... En 2021, 81 séances d'orientation et de conseil

pour les porteurs et porteuses de projets musicaux d'une durée maximale d'une heure ont eu lieu.

L'innovation au CNM passe également par une offre de contenus pédagogiques à destination de la filière musicale. En 2021, un article de vulgarisation des enjeux que recouvre l'intelligence artificielle dans les processus de création musicale condensait la recherche documentaire et des interviews conduites auprès de professionnelles et professionnels. Ces contenus se verront multipliés en 2022.

L'année 2021 a été marquée par la création du programme d'aide à l'innovation. Conduite et préparée



par la direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets, en lien avec l'équipe du pôle veille, innovation, prospective, la commission mise en place fin 2021 a connu un grand succès avec plus de 58 dossiers déposés.

Ce soutien à l'innovation vise à soutenir tout type d'entreprise dans le développement, à des fins applicatives, de projets d'innovation technologique ou de service, de nature à créer de la valeur au bénéfice des professionnelles et professionnels œuvrant dans le champ des activités soutenues par le CNM.

Par ailleurs, l'aide à l'innovation ouvre la porte du Prix et des Rencontres de l'innovation dans la musique, programmés en mai 2022 au MoHo de Caen.

#### PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS ET COLLABORATIONS AVEC DES PARTENAIRES DE L'INNOVATION

Dans le cadre du partenariat avec le MaMA, le responsable de l'expertise innovation du CNM a été détaché pour assurer la curation de l'espace MaMA Invent (au Trianon à Paris). Cet espace consacré aux innovations technologiques et sociales consiste en une série de stands de présentation, ainsi que deux scènes localisées au même étage et des possibilités

d'ateliers à un étage supérieur. La curation de la scène Forum a été assurée par le CNM, tandis que la curation de la scène Cosylab a été coassurée par le fondateur et animateur du Cosylab et le responsable détaché du CNM. Au total, une trentaine de tables rondes ont été organisées pendant les 3 jours, parmi lesquelles : « L'IA au service des artistes », « NFT : de la frénésie à la normalisation » ou encore « Rap et technologie : combo gagnant ? ».

#### L'ANNUAIRE DES START-UP DE L'INNOVATION

En parallèle de ces activités de conseil, d'information et d'aides financières, le CNM approfondit l'annuaire des start-up orientées musique en France via sa base de données MusicDB. Ce travail, combiné au travail de liaison entre l'équipe fonctionnelle et l'équipe de développement, devrait permettre de publier un livrable au premier semestre 2022.

Les actions de soutien à l'innovation seront renforcées en 2022 grâce au déploiement d'une page innovation sur le site Internet du CNM, à la publication d'articles de fond, à la création des Rencontres de l'innovation dans la musique incluant le Prix de l'innovation, à la mise en ligne de l'annuaire start-up, ainsi qu'à un travail approfondi sur les formations au CNM.





---

IV.

# PRÉPARER UNE RELANCE RESPONSABLE EN 2022

## LE BUDGET D'INTERVENTION POUR 2022

Afin d'accompagner la filière dans une année de crise sans précédent et de compenser la dégradation temporaire du modèle économique de la production et de la diffusion de spectacles et de la musique enregistrée, le conseil d'administration du 16 décembre 2020 a consacré la part du plan de relance au titre de 2021 (170 M€), d'une part, à la création de nouveaux fonds exceptionnels, et, de l'autre, au redimensionnement temporaire des aides sectorielles et transversales pérennes. Le schéma d'intervention 2022 suit cette même logique, en intégrant le second volet du plan de relance (30 M€).

L'ensemble des programmes d'aides du CNM a été adopté à l'issue d'une intense période de concertation avec les organisations professionnelles concernées, concertation qui s'est déroulée tout au long de l'année 2021 au travers de groupes de travail paritaires et représentatifs dédiés à chaque esthétique et métier. Ces propositions ont été soumises à l'avis du conseil professionnel et à l'approbation du conseil d'administration. Dès le 15 mars 2021, le CNM parachevait l'intégration des cinq organismes d'intérêt général qu'il a fusionnés en se dotant d'un règlement général des aides unifié, tout en adaptant et en élargissant les dispositifs à l'intégralité des missions de l'établissement. Les conseils d'administration successifs, jusqu'au conseil d'administration du 17 décembre 2021, ont prolongé cette démarche, toujours avec l'avis favorable du conseil professionnel.

Ainsi, de nouveaux dispositifs inédits de soutien et d'accompagnement ont été mis en œuvre en 2021 et seront maintenus en 2022 :

- programme de soutien aux projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- création d'un poste de référente auteurs/autrices-compositeurs/compositrices-artistes-interprètes, de la bourse dédiée auteurs/autrices-compositeurs/compositrices et d'un fonds de sécurisation de leurs revenus, en collaboration avec la Sacem et la SACD;

- adoption d'une aide transversale à la transition numérique de la filière et d'un dispositif de soutien à l'innovation;
- refonte des aides en faveur du spectacle vivant musical et de variétés avec un programme transitoire de soutien à la création, production et diffusion;
- et plus généralement, élargissement global des critères d'éligibilité, du plafond et des bénéficiaires des aides.

Le schéma d'intervention 2022 prolonge cette ambition, avec notamment la création d'un Fonds d'accompagnement à la reprise du spectacle vivant, d'une aide à la captation et au livestream ou encore d'un fonds spécifique pour la transition écologique; la reprise de programmes suspendus en 2021 tels que les aides pérennes aux festivals, à la diffusion des lieux, aux promoteurs-diffuseurs ou aux entreprises en difficulté, sans oublier le programme pluriannuel de soutien à l'investissement pour la diffusion de spectacles, doté d'un budget de 30 M€.

Par ailleurs, les critères d'appréciation de toutes les aides reposent sur les piliers du développement durable (économique, social et transition écologique). Le redimensionnement des dispositifs d'aides par le plan de relance a ainsi pour objectif de garantir une intervention efficace, équitable et responsable.

Dans un souci permanent de l'intérêt général de l'ensemble de la filière musicale et des variétés, le CNM déploie un niveau d'intervention jamais atteint.

## LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DE DIFFUSION DE SPECTACLES

En 2021, le CNM a voté la mise en place d'un programme pluriannuel de soutien à l'investissement des diffuseurs de spectacles de 30 M€ visant à soutenir les investissements engagés par les salles de spectacle et les festivals en matière de performance écologique, de sûreté, de sécurité sanitaire, de gestion du bruit et d'expérience spectateur, notamment numérique. Ce

fonds pourra être territorialisé, c'est-à-dire adapté aux réalités régionales, et ouvert à l'abondement des collectivités territoriales et de tout autre partenaire financier. Un rapport de préfiguration sera réalisé en 2022 afin de préciser les modalités du dispositif, dans la concertation avec les professionnelles et professionnels, les services de l'État et des collectivités territoriales.

## LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique fixe à l'établissement la mission de «favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et du développement durable».

En application de la loi et afin de répondre à l'urgence du changement climatique et aux transformations économiques en cours, le CNM a lancé un travail de concertation sur la transition écologique du secteur musical et élaboré sa feuille de route pour 2022-2023.

Six groupes de travail thématiques ont été conviés entre les mois de mai et juillet 2021, réunissant une centaine de professionnelles et professionnels de tous métiers et esthétiques musicales :

- la gestion des tournées et des carrières artistiques;
- la communication écoresponsable;
- les problématiques environnementales des événements festifs en plein air;
- les problématiques environnementales des lieux de diffusion;
- les problématiques environnementales de la production et distribution de musique enregistrée;
- la facture instrumentale.

Grâce à un processus de concertation permanente, là encore prévu par la loi, le CNM se positionne en tant que plateforme commune pour l'ensemble de la filière. Un comité de suivi réunissant des professionnelles et professionnels mobilisés sur le sujet de la transition écologique, et plus généralement de la responsabilité sociétale des entreprises et organisations (RSE/RSO), se réunira plusieurs fois par an. Ce comité a vocation à constituer un organe consultatif permettant de porter un « appui-conseil » sur le déploiement des actions du CNM et constitue l'une des matérialisations de son rôle de plateforme. En réunissant des personnes expertes et membres représentants la filière, le comité vise à offrir un espace de dialogue et à rapprocher, voire à mutualiser, certains projets et initiatives en cours de construction.

L'ensemble des leviers d'action du CNM seront sollicités, et la feuille de route adoptée fin 2021, qui mobilise l'ensemble des directions du CNM, sera coordonnée par le pôle veille, innovation et prospective de la direction des études et de la prospective.

**2022 : Favoriser le passage à l'action par le diagnostic, l'accompagnement sur les enjeux de la transition écologique et la montée en connaissances et compétences des professionnelles et professionnels de la filière**

- **Informier, sensibiliser et former.** Afin de favoriser le passage à l'action des acteurs et actrices de la filière musicale, le CNM développera des outils de connaissance et de montée en compétences via la publication de ressources en ligne : veille informative, rapports et études, formations, ressources, aides financières existantes. En outre, des modules en ligne de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, ainsi que des modules de formation CNM dédiés, seront créés.
- **Études, diagnostics et accompagnement.** Dans l'objectif de guider la stratégie des acteurs, le CNM coordonnera ou appuiera l'élaboration d'études spécifiques et la création d'outils de diagnostic de l'empreinte carbone et environnementale de la filière musicale. Dans le même temps, une offre d'orientation, de conseil et de mise en relation des professionnelles et professionnels souhaitant opérer leur transition sera développée.
- **Programme d'aide à la transition écologique.** Pour parfaire son accompagnement des acteurs et actrices de la filière, le CNM se dote dès 2022 d'un programme d'aide à la transition écologique au sein de la commission Structuration et développement professionnel pour soutenir des initiatives collectives porteuses, des projets pilotes et des actions structurantes au sein de la filière.

**2023 : Incitation à l'action renforcée par l'élaboration de stratégies bas carbone et à faible impact environnemental**

Le processus de concertation et les études menées en 2021-2022 aboutiront à la mise en place d'un plan par métier à partir de 2023. Ce plan métiers sera renforcé par le prolongement et l'adaptation du programme d'aide à la transition écologique aux besoins prioritaires des membres de la filière. Sera également développé le volet écologique du mécanisme d'incitation financière pour les aides aux entreprises et aux projets.

## UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR 2022

À l'occasion de son deuxième anniversaire, le Centre national de la musique a dévoilé son identité graphique et réaffirmé ses missions au service de la filière de la musique et des variétés.

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Centre national de la musique, fortement mobilisé par la mise en œuvre de réponses à la crise sanitaire à destination des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés, avait fait le choix d'une identité graphique provisoire pour porter ses messages et animer ses missions. Cette identité de transition avait été imaginée en interne dans le prolongement de l'identité du Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV), qui lui préexistait, pour incarner et symboliser la continuité des missions de ce dernier et des structures qui l'ont rejoint en novembre 2020 : Le Bureau Export, le Calif, le FCM et l'Irma.

Au terme de deux années aux côtés des acteurs et actrices de la filière musicale, et à l'aune d'un travail de refonte mené tout au long du second trimestre 2021, le CNM a dévoilé au début de l'année 2022 son identité pour réaffirmer ses missions : impulser le mouvement et créer des synergies au profit de l'ensemble de l'écosystème musical français pour un rayonnement des productions françaises à l'échelle territoriale, nationale et internationale.

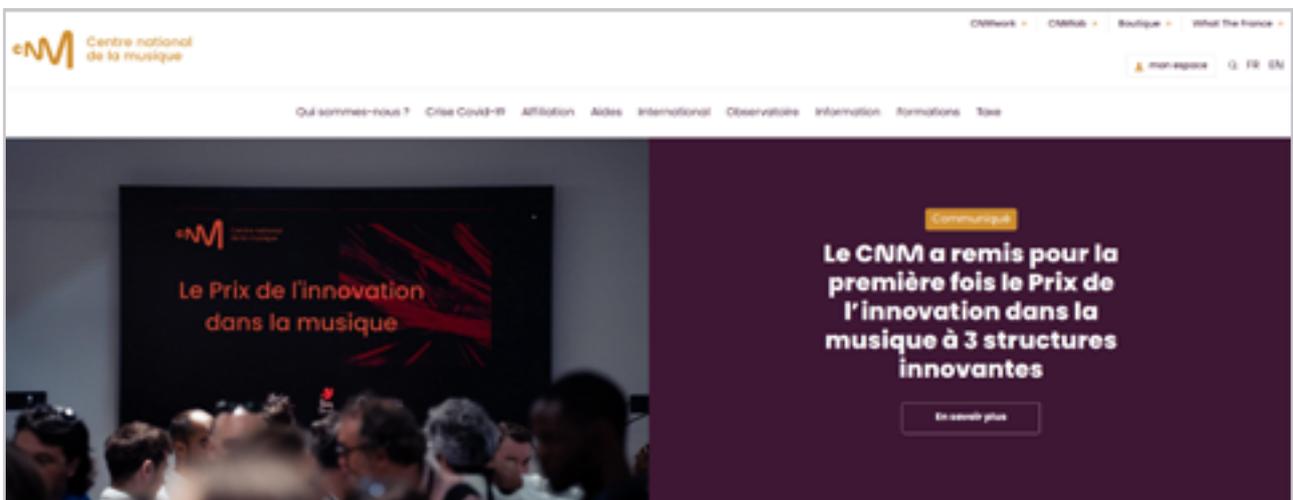
Le monogramme arrondi, construit à partir des initiales du Centre national de la musique, esquisse une onde qui se diffuse en prenant de l'ampleur. La couleur ocre, chaleureuse et stimulante, évoque quant à elle la musique et les variétés, reprenant la couleur des cuivres, des disques d'or, de la lumière des projecteurs.

À travers ce logo, le Centre national de la musique souhaite transmettre l'image d'une institution active, qui porte la parole de la filière et lui donne voix. Il propose ainsi une identité qui incarne ses valeurs et sert ses missions.



Ce travail graphique est le résultat d'un marché public initié en juin 2021 pour définir l'identité de marque de l'établissement et son application sur les parcours usager *in situ* et digitaux.

L'identité graphique a été réalisée par l'agence de design Graphéine, aux côtés de l'équipe communication de l'établissement. Dans le prolongement de ces productions, le CNM est également accompagné par l'agence digitale Rezo Zero afin de proposer un site Internet refondu en 2022 et par l'agence Next Retail pour l'aménagement des salles du centre de formation et l'ouverture prochaine d'un espace boutique et d'accueil du public au 151 avenue de France à Paris.





---

v. **ANNEXES**

# Revue de presse

609

ARTICLES DANS  
LA PRESSE PAPIER

1 174

ARTICLES  
WEB

## PRESSE NATIONALE

AFP, Le Monde, Libération, Les Échos, Le Parisien/Aujourd'hui en France, La Croix, La Gazette des communes...

## RADIOS

France Inter, France Musique, France Culture, Europe 1, Sud Radio...

## PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

Courrier picard, Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, L'Écho du Berry, L'Écho républicain, L'Est républicain, L'Union, La Dépêche du Midi, La Marseillaise, La Nouvelle République du Centre Ouest, La Presse de la Manche, La Provence, La Voix du Nord, Le Courrier de l'Ouest, Midi libre, Nice matin, Ouest France, Sud Ouest...

## PRESSE MUSICALE ET CULTURELLE

Classica, DJ Mag, Diapason, KR Home studio, Rolling Stones, Télérama, Trax...

## PRESSE PROFESSIONNELLE

News Tank, Électron libre, La Lettre de l'entreprise culturelle, La Scène, La Lettre du spectacle, Le Jurisculture, Culture BIZ, La Lettre du musicien...

## – LE CNM EST RENFORCÉ

*La Lettre du musicien* 11-18 janvier 2021

« Créé il y a un an, le Centre national de la musique (CNM) a vécu son baptême du feu avec la crise sanitaire. Le Covid aura conféré un rôle crucial à cette structure, voulue comme l'équivalent pour la musique du CNC pour le monde du cinéma. »

## – LE CNM LANCE SON PLAN POUR L'ÉGALITÉ

*La Lettre du spectacle* 22 janvier 2021

« Le CNM va mesurer la place des femmes dans ses observations et recueils de données. Cela commence par la publication d'une étude sur les femmes dans les festivals. [...] Le deuxième axe d'action pour l'établissement public sera la formation et l'information des professionnels. [...] Par ailleurs, un budget de 1 M€ viendra soutenir les projets liés à l'égalité et à la prévention des violences sexistes. Dans son organisation, le CNM entend donner l'exemple avec un conseil d'administration et un conseil professionnel paritaires, des commissions qui devraient le devenir cette année et un conseil stratégique à l'égalité de 25 membres, chargé d'orienter la feuille de route du CNM sur le sujet. »

## – PLATEFORMES MUSICALES : CHANGER DE RÉPARTITION, PAS FORCÉMENT PLUS ÉGALITAIRE

*AFP* 27 janvier 2021

« Changer le système de répartition des plateformes musicales, en passant du pot commun aux écoutes par artiste, impacterait peu la rétribution des musiciens actuellement marginalisés, conclut le Centre national de la musique (CNM) après une étude du cabinet Deloitte. »

## – VERS UNE AUTRE RÉPARTITION DES REVENUS DU STREAMING

*Le Monde* 28 janvier 2021

« Avec l'appui du cabinet Deloitte, le CNM décortique cette question passionnelle : faut-il changer le système existant pour un autre plus juste ? »

## – STREAM : ENFIN L'ÈRE DU COMMERCE ÉQUITABLE ?

*Les Jours* 28 janvier 2021

« Ce mercredi, le Centre national de la musique (CNM) a publié une étude sur l'évolution du mode de redistribution des revenus du streaming musical, qui pose les jalons de révolutions à venir tout en avouant beaucoup d'incertitudes. »

## – CRÉATION DU MINI-SITE DÉDIÉ AU LIVESTREAM

*News Tank* 11 février 2021

« Le Centre national de la musique annonce la création d'un "mini-site" dédié au livestream, comprenant un "état des lieux exploratoire de la diffusion musicale en direct" et une fiche pratique "sur la captation du spectacle vivant" [...]. L'objectif du CNM est de permettre aux professionnels de la musique "une meilleure compréhension de ces pratiques en expansion" dans le contexte de la crise sanitaire. »

## – LIVESTREAM L'INFORMATION DU CNM

*La Lettre du spectacle* 19 février 2021

« Le Centre national de la musique (CNM) publie un état des lieux exploratoire du livestream. L'enquête réalisée pendant les deux confinements montre la grande variété d'acteurs impliqués dans les expériences de livestream [...]. Le CNM propose aussi une fiche pratique sur les captations de spectacles musicaux à l'ère de la crise sanitaire. Enfin, il ouvre un minisite dédié dans lequel une revue de web sera régulièrement mise à jour. »

## – MUSIQUE : CHACUN CHERCHE SON AIDE

*Libération* 15 mars 2021

« Le budget voté en décembre 2020 par le CNM donne naturellement la part belle au spectacle vivant. L'intention est de ne laisser personne sur le carreau : disquaires, producteurs phonographiques et distributeurs sont inclus, tout comme les managers ou attachés de presse, généralement absents de ce type de dispositifs. »

### – BAPTÊME DU FEU POUR LE JEUNE CNM

La Scène mars 2021

« Sitôt créé, le Centre national de la musique a dû gérer avec réactivité les conséquences de la crise sanitaire. »

### – LES FESTIVALS DE MUSIQUE MAINTENUS CET ÉTÉ BÉNÉFICIERONT DE 20 MILLIONS D'EUROS D'AIDES

Le Figaro 16 avril 2021

« Une bouffée d'air pour les organisateurs de festivals de musique et de variétés, dont les événements se tiendront cet été. Ceux-ci verront leurs baisses de recettes compensées par le versement d'une aide exceptionnelle par le Centre national de la musique [...] ».

### – CNM : LE NOUVEAU RÈGLEMENT DES AIDES POUR 2021 EST VOTÉ

Le Jurisculture avril 2021

« Le nouveau règlement des aides du CNM fait état : de la mise en place de 6 nouveaux fonds de soutien exceptionnel créés en réponse à la crise sanitaire [...], de la reprise de 18 dispositifs existants opérés par les structures ayant intégré le CNM [...] et du lancement de 4 nouveaux dispositifs d'aides sélectives. ».

### – LE CNM SE MET EN QUATRE POUR LES ÉDITEURS DE MUSIQUE

Électron libre 1<sup>er</sup> avril 2021

« Le Centre national de la musique (CNM) inaugure cette année son aide au développement éditorial, disposant d'une enveloppe annuelle de 2 millions d'euros. »

### – LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE OUVRE L'ACCÈS À SON FONDS DE COMPENSATION DES PERTES DE BILLETTERIE

Diapason 7 juin 2021

« Après l'ouverture le 19 mai dernier de son Fonds de soutien aux festivals, le Centre national de la musique poursuit son soutien à la reprise du spectacle vivant en ouvrant, ce lundi 7 juin, l'accès au deuxième volet de son Fonds de compensation des pertes de billetterie [...], ce fonds vise à encourager la reprise des représentations qui, sans ce soutien, ne seraient économiquement pas viables en raison de la réduction des jauges liée aux mesures de distanciation physique. »

### – FESTIVAL : LE PRÉSIDENT DU CNM ANNONCE DE « VRAIES RETROUVAILLES ENTRE LE PUBLIC ET LES ARTISTES »

Trax 11 juin 2021

### – CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE, À LA SUEUR DE SON FONDS

Libération 21 juin 2021

« Chargée de s'attaquer au dossier colossal du streaming, la structure a vu le jour juste avant la pandémie. Le CNM a donc dû créer dans l'urgence une tuyauterie capable d'accompagner grosses machines et petites compagnies frappées par les restrictions et les fermetures. »

### – FILIÈRE MUSICALE : « CIEL PAS DÉGAGÉ » JUGE LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

AFP 24 juin 2021

« Pour l'année 2020, 97 millions d'euros d'aides ont été versées à la filière musicale par le CNM. Pour 2021, l'instance a déjà versé 60 millions d'euros et s'attend à ce que le montant à la fin de l'année soit supérieur à l'année dernière. Le CNM n'a pas constaté de faillite ou de rachat de structures dans la filière musicale depuis la crise sanitaire. »

### – LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE ANNONCE UN PLAN MUSIQUE ET UN FONDS DE 1 MILLION D'EUROS POUR LES OUTRE-MER

Outremers 360° 25 octobre 2021

« Depuis sa création, le Centre national de la musique a engagé, en partenariat avec les services déconcentrés de l'État, une réflexion sur la déclinaison de ses missions sur l'ensemble du territoire français. »

## – FILIÈRE MUSIQUE : IL Y AVAIT BESOIN D'UNE ACTION PARTICULIÈRE DANS LES OUTRE-MER

France TV Outre-mer 29 octobre 2021

« Le Centre national de la musique (CNM) a mis en place un fonds d'1 million d'euros pour venir en aide au secteur musical ultra-marin. Son président, Jean-Philippe Thiellay, souhaite valoriser la culture d'Outre-mer. »

## – MUSIQUE À L'INTERNATIONAL

Le Jurisculture novembre 2021

« Afin d'accompagner l'exportation des productions françaises, le CNM (cnm.fr) a mis en ligne un minisite dédié au développement international de la musique rendant compte de l'actualité des marchés internationaux et répertoriant les différents appels à projets et ses actions à l'étranger. »

## – LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE ET LA MÉTROPOLÉ À L'UNISSON

La Montagne 26 novembre 2021

« Le Centre national de la musique (CNM) et Clermont Auvergne Métropole ont signé une convention de partenariat visant à soutenir la filière locale de la musique et des variétés. »

La Lettre du spectacle 3 décembre 2021

« Le CNM a signé une convention de partenariat avec Clermont Auvergne Métropole pour soutenir la filière musicale locale. [...] Les objectifs ? Soutenir création et diversité notamment en matière de spectacle vivant. Et renforcer accompagnement et formation des professionnels face à de multiples transformations. »

## – LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE ADOPTE UN NOUVEAU BUDGET DE CRISE

Le Monde 17 décembre 2021

« Le conseil d'administration du Centre national de la musique (CNM), qui s'est tenu vendredi 17 décembre, a adopté un budget encore une fois exceptionnel pour faire face à la crise. Dans la mesure où les conditions sanitaires restent préoccupantes et entravent toujours la filière, le CNM, qui fêtera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ses 2 ans, a adopté un budget d'intervention de 194,1 millions d'euros pour l'année prochaine. Dans la droite ligne, donc, des aides très importantes, de près de 190 millions d'euros, déjà distribuées en 2021. »

## – CNM : NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS ET PROLONGATION DU SOUTIEN AUX AUTEURS COMPOSITEURS

Culture matin 22 décembre 2021

« À partir de janvier 2022, une affiliation gratuite sera nécessaire pour accéder aux aides dispensés par le Centre national de la musique. Parmi celles-ci, le Fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs-compositeurs vient d'être rallongé de 10 M€.»

## – RADIO FRANCE : PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE POUR DES ACTIONS COMMUNES

Satellifacts 10 janvier 2022

« Radio France et le Centre national de la musique (CNM) ont signé un accord pour des actions communes, ont annoncé les deux partenaires vendredi 7 janvier. Elles s'articuleront autour de deux axes : la promotion de la création musicale dans toute sa diversité et la valorisation du patrimoine musical français. »

## – NOUVELLE-AQUITAINE : UN CONTRAT REVALORISÉ POUR LA FILIÈRE MUSIQUE DE LA RÉGION

Sud Ouest 14 janvier 2022

« Le contrat de filière pour la musique entre l'État et la Région est élargi à l'ensemble des genres musicaux. Son budget est multiplié par deux. »

## LES STRUCTURES AIDÉES

CONSULTEZ LA LISTE DES STRUCTURES AIDÉES  
EN FLASHANT LE CODE QR



## TABLEAU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

En 2021, le conseil d'administration du Centre national de la musique a approuvé trois budgets rectificatifs : les deux premiers pour intégrer les quatre dotations annoncées par le Gouvernement en cours d'année aux fonds exceptionnels et le dernier pour préparer le schéma d'intervention 2022 de l'établissement.

L'exécution du budget 2021, approuvée le 11 mars 2022, a été marquée par la persistance de la crise sanitaire, un nombre croissant de programmes d'intervention adaptés à la situation, la mise en œuvre d'un accord collectif, ainsi que les conséquences de l'emménagement dans les nouveaux locaux afin de consolider la fusion.

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'un suivi rigoureux, notamment s'agissant des frais de déplacement, de mission et de représentation, encadrées par une délibération du conseil d'administration du 15 mars 2020.

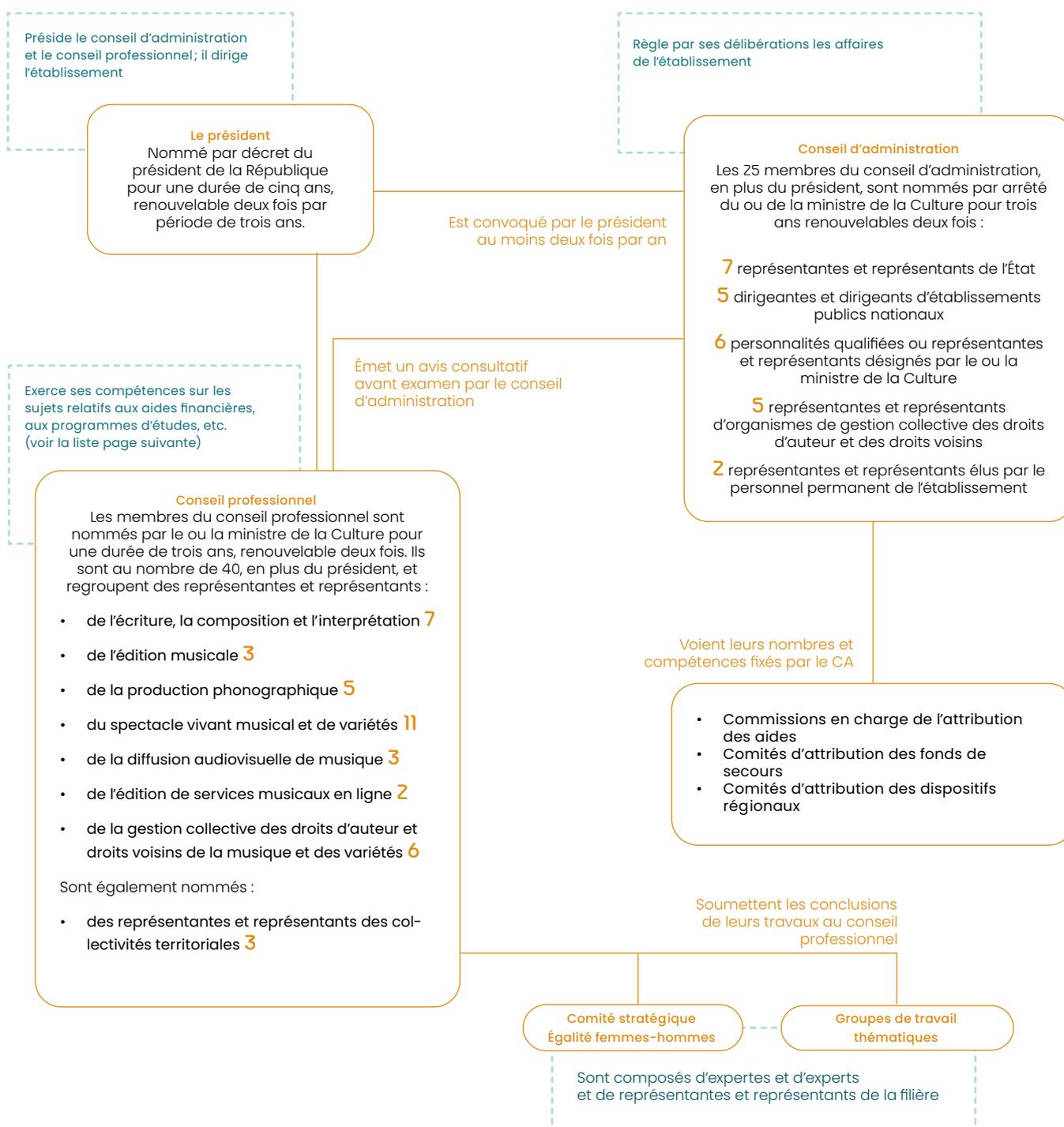
Au total, le Centre national de la musique a engagé 181,1 M€ de dépenses d'intervention en 2021, soit 2,5 fois plus qu'en 2020. Les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 14 M€, soit plus du double par rapport à 2020, du fait de la fusion de l'établissement avec les quatre associations partenaires et de la poursuite de son déploiement dans le périmètre agrandi et renouvelé que lui fixe la loi.

### EXÉCUTION 2021

<b>DÉPENSES</b>	<b>195 093 640 €</b>
Dépenses de personnel	7 223 134 €
Dépenses de fonctionnement	5 416 807 €
Dépenses d'investissement	1 335 866 €
Dépenses d'intervention (aides)	181 117 832 €
<b>RECETTES</b>	<b>272 060 035 €</b>
Financements de l'État	266 206 618 €
Autres financements publics	2 288 000 €
Recettes propres	452 728 €
Recettes de fiscalité	3 112 689 €

## LES INSTANCES

La gouvernance du Centre national de la musique repose sur un principe de concertation permanente avec l'ensemble des représentantes et représentants de la diversité des métiers et des esthétiques du champ de la musique et des variétés.



## LES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de l'article 8 du décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019, le conseil d'administration délibère sur :

- 1° les orientations stratégiques de l'établissement;
- 2° les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel contractuel;
- 3° le projet de contrat pluriannuel avec l'État et le rapport de performance qui rend compte chaque année de son exécution;
- 4° le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions qu'il crée pour l'exercice des missions de l'établissement, et notamment des commissions spécialisées chargées de donner un avis sur l'attribution des aides financières;
- 5° les conditions générales d'attribution des subventions, prêts et avances ainsi que les conditions de remboursement des prêts et avances;
- 6° le règlement intérieur de l'établissement;
- 7° la charte de déontologie applicable à ses membres;
- 8° le budget et ses modifications;
- 9° le compte financier de l'exercice clos et l'affectation du résultat de l'exercice;
- 10° le rapport annuel d'activité;
- 11° les catégories de contrats qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président;
- 12° les prises, extensions et cessions de participations, les créations de filiales et la participation à des groupements d'intérêt public ou à des groupements d'intérêt économique, à des établissements publics de coopération culturelle ou à des associations;
- 13° les contrats de concession et les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public;
- 14° les projets de vente, de location, d'achat et de prise à bail d'immeubles, ainsi que les conventions relatives à l'occupation de biens publics;
- 15° l'acceptation ou le refus des dons et legs;
- 16° les actions en justice et les transactions.

Il peut déléguer au président les attributions prévues aux 14°, 15° et 16°.

## LES COMPÉTENCES DU CONSEIL PROFESSIONNEL

En vertu de l'article 12 du décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019, le conseil professionnel émet un avis consultatif préalable à l'examen par le conseil d'administration des projets de délibération concernant :

- 1° le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions que le conseil d'administration peut créer pour l'exercice des missions de l'établissement;
- 2° les contrats ou conventions conclus avec les collectivités territoriales, leurs établissements ou groupements;
- 3° le programme annuel d'études du Centre national de la musique;
- 4° le rapport annuel d'activité.

Il peut en outre :

- 1° examiner toute question intéressant l'évolution du secteur ou l'activité de l'établissement;
- 2° organiser des groupes de travail aux fins d'éclairer le conseil d'administration au titre de son expertise sectorielle et professionnelle;
- 3° sur proposition de la majorité de ses membres, formuler toute recommandation utile au conseil d'administration.

**CONSULTEZ LA LISTE À JOUR  
DES MEMBRES DES INSTANCES  
DU CNM EN FLASHANT LE CODE QR**



## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES INSTANCES, COMMISSIONS ET COMITÉS RÉGIONAUX DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

### PART DES FEMMES DANS LES COMMISSIONS ET DANS LES COMITÉS RÉGIONAUX DU CNM\*

Unités et pourcentages en nombre de mandats\*\*

	2022				2021				2020			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
<b>COMMISSIONS***</b>	<b>310</b>	<b>337</b>	<b>647</b>	<b>48 %</b>	<b>99</b>	<b>195</b>	<b>294</b>	<b>34 %</b>	<b>64</b>	<b>133</b>	<b>197</b>	<b>32 %</b>
Présidence et vice-présidence					9	14	23	39 %	9	15	24	38 %
Membres titulaires et suppléants	310	337	647	48 %	90	181	271	33 %	55	118	173	32 %
Comités régionaux : représentantes et représentants du CNM	26	27	53	49 %	15	19	34	44 %	19	26	45	42 %

### PART DES FEMMES DANS LES INSTANCES DU CNM\*

Unités et pourcentages en nombre de mandats\*\*

	2022			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>52 %</b>
Présidence du CA	0	1	1	0 %
Membres titulaires et suppléants	17	15	32	53 %
<b>CONSEIL PROFESSIONNEL****</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>50 %</b>
Présidence du CP	0	1	1	0 %
Membres titulaires et suppléants	20	19	39	51 %

\* Hors postes non pourvus.

\*\* Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.

\*\*\* Le nombre de commissions en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aides peut varier d'une année à l'autre.

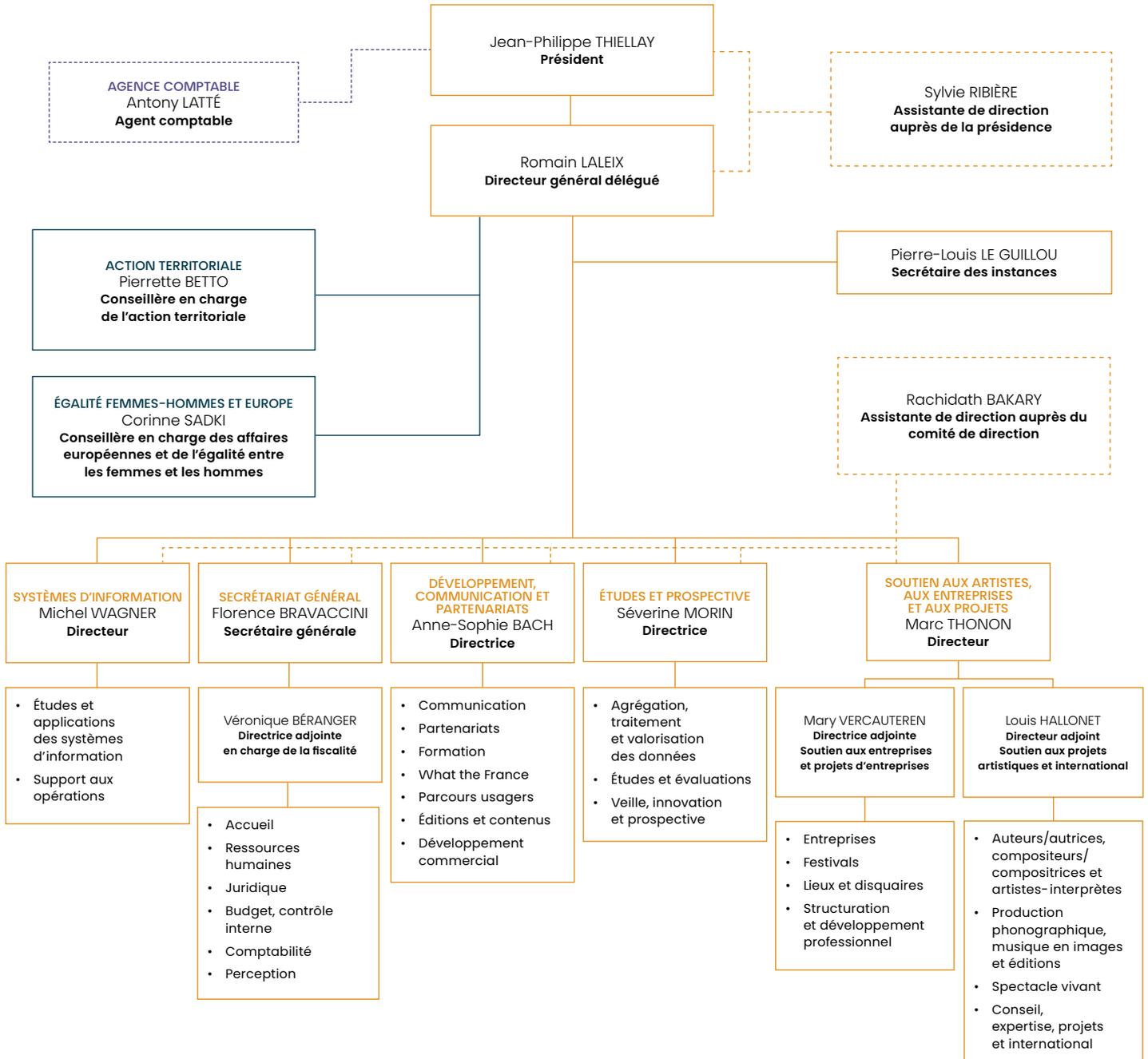
\*\*\*\* Le conseil professionnel a été nommé par un arrêté de la ministre de la Culture du 7 août 2020.

N. B. : Le CNM a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sa gouvernance se compose d'un conseil d'administration et d'un conseil professionnel. Des commissions sont constituées afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides adressées à l'établissement.

En 2022, le CNM propose de nouveaux programmes d'aides et adapte ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Celles-ci sont constituées de membres et membres suppléants nommés en exacte parité femmes-hommes. L'écart présenté dans ce tableau résulte de la nomination encore en attente au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de quelques membres.

# L'ORGANIGRAMME

AU 30 AVRIL 2022



CONSULTEZ L'ORGANIGRAMME  
COMPLET DU CNM  
EN FLASHANT LE CODE QR

# CRÉDITS

**Direction de la publication**  
**Jean-Philippe THIELLAY**

**Coordination éditoriale**  
**Anne-Sophie BACH**

**Rédaction**  
**L'équipe du CNM**

**Édition**  
**Marie VILLETTE**

**Correction**  
**Céline POIRIER**

**Couverture et mise en page**  
**Vincent TROUILLARD**

**Conception graphique**  
**Graphéine**

## **Photos**

marie-michele-bouchard, baptiste-mg, vishnu-r-nair,  
jens-thekeveettil, alexandre-debieve, eran-menashri,  
james-sutton, marius-masalar, benjamin-lehman,  
jessica-lewis, monica-silvestre, suvan-chowdhury,  
reynier-carl, samuel-sianipar, freestocksorg.

## **Contact**

Centre national de la musique  
151-157 avenue de France – 75013 Paris

T. : 01 83 75 26 00 – [info@cnm.fr](mailto:info@cnm.fr)  
[cnm.fr](http://cnm.fr)

Dépôt légal : mai 2022  
Numéro d'impression : 22040138  
Imprimé en France par Corlet sur papier Nautilus Classic

ISSN 2801-880X

---

cnm.fr

